This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 103 256 996

125
2

130

28 Oct. 1917

4444

D3

LES INTRODUCTEURS DES AMBASSADEURS

Tiré à trois cents exemplaires numérotés

N° 170

4444

53 n.S.

Boppe, Auguste, 1862-1922

LES INTRODUCTEURS DES AMBASSADEURS

1585-1900

PARIS

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1901

Tous droits réservés.

I. — Les Compliments faits au Roi sur son Auguste Majorité, par les Princes, Seigneurs et Ministres étrangers.

d'après un almanach du Cabinet des Estampes.

LES

INTRODUCTEURS DES AMBASSADEURS

« Les civilités qu'on fait aux ambassadeurs à leur réception et à leur entrée, dit M. de Wicquefort dans son traité sur l'*Ambassadeur et ses fonctions*[1], sont réglées par presque toutes les cours. Mais il n'y a pas fort longtemps qu'elles le sont. Aussi n'y a-t-il pas longtemps qu'on y a des officiers exprès qui les puissent régler ou qui puissent faire exécuter les règlements que les princes font pour cela. » Ce fut en 1585 seulement que la conduite des ambassadeurs fut en France érigée en charge. Jusqu'à cette date, le roi, chaque fois qu'il recevait un ambassadeur, désignait une personne de la Cour[2] pour remplir les fonctions d'introducteur : c'est, disait le règlement du mois

1. Cologne, édition de 1690, p. 198. Voir aussi : Amelot de la Houssaye, *Mémoires historiques*, 1737, t. Ier, p. 98.

2. Voir Wicquefort, p. 198-202. C'était souvent un maître d'hôtel du Roi, comme en Espagne, qui était chargé de recevoir les Ambassadeurs; mais des princes et des grands seigneurs allaient aussi au-devant d'eux, à leur entrée, et les accompagnaient. Par exemple, les ambassadeurs de Pologne, en 1457, furent reçus par le comte d'Eu, prince du sang, l'archevêque de Narbonne, sept évêques, le comte d'Armagnac, le Prévôt de Paris, le Premier Président du Parlement, les membres de la Chambre des Comptes, les généraux de la Monnaye, les Échevins (Wicquefort, p. 106).

d'août 1578, « chose qui acquiert non seulement au roi, mais à la nation, honneur et bonne réputation parmi les étrangers, de quoi chacun doit être soucieux ». La commission n'était que passagère; en janvier 1585, Henri III créa à la fois la charge de Grand-Maître des Cérémonies et celle d'introducteur des Ambassadeurs et Princes étrangers.

Jérôme de Gondi fut le premier introducteur des ambassadeurs; après lui la charge fut divisée; jusqu'en 1792, deux introducteurs servirent à tour de rôle par semestre[1]; ils étaient assistés d'un aide-introducteur permanent qui portait le titre de secrétaire à la conduite des ambassadeurs. Pendant la Révolution la charge fut supprimée. Barras essaya de la rétablir[2], mais ce ne fut qu'en 1804, que Napoléon la fit renaître. Elle n'a pas cessé d'exister depuis lors.

L'introducteur des ambassadeurs est placé maintenant sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères; il cumule avec ses fonctions celle de chef du service du Protocole. Depuis la disparition du régime monarchique et de la grande maîtrise des cérémonies, son rôle s'est plutôt étendu. On s'adresse à lui pour régler les préséances dans les cérémonies auxquelles assiste le corps diplomatique, et dans la plupart de celles où figure le gouvernement de la République.

Un État, sous quelque régime qu'il soit gouverné, ne peut se passer d'un introducteur des ambassadeurs, directeur du Protocole, gardien du cérémonial. Ce n'est pas seulement dans les rapports des souverains entre eux, que la nécessité d'un cérémonial fixe et régulier se fait sentir, c'est encore, suivant l'expression de M. de Talleyrand, « dans tous ceux qui s'établissent entre les différentes classes d'hommes et des dignités dont la société se compose. Des

1. De 1671 à 1691, les deux charges d'Introducteur des ambassadeurs furent réunies entre les mains de Chabenat de Bonneuil, puis entre celles de son fils.

2. Voir à ce sujet : *Recherches historiques sur le cérémonial à la Cour de France et dans les principales Cours de l'Europe*, par M. de la Jus, aide des cérémonies de l'Empereur, secrétaire à l'introduction des ambassadeurs. Paris, 1857, in-8, 31 p.

témoignages d'égard sont un tribut nécessaire et il l'est également d'en assigner la mesure avec précision[1] ».

L'étiquette est de tous les temps, et ceux qui ont à s'en occuper ne remplissent pas seulement, comme on est trop souvent disposé à le croire, de puériles et futiles fonctions[2]. Leur mission est plus haute; la manière dont ils pratiquent la courtoisie internationale contribue à la solution des questions les plus délicates et les plus importantes. On en trouvera la preuve dans l'histoire de la charge d'Introducteur des ambassadeurs, dont nous nous sommes proposé de tracer ici l'esquisse.

1. Lettre de Talleyrand au comte d'Hauterive. Mayence, 8 octobre 1806.

2. M. Pradier-Fodéré, dans son ouvrage : *Cours de droit diplomatique à l'usage des agents politiques du ministère des Affaires étrangères des États européens et américains* (t. Ier, 2e édition, Paris, 1900), expose en détail l'importance politique que peuvent prendre, à titre d'emblème des égards que se rendent les gouvernements, les questions relatives au rang et à la préséance.

I

Sous l'ancien régime, les introducteurs étaient censés relever du secrétaire d'État de la maison du Roi; « ils n'avaient cependant avec lui que des relations de politesse; tous leurs exercices se concertaient avec le ministre des Affaires étrangères[1] ».

Leurs fonctions étaient bien délimitées. Ils avaient à s'occuper de toutes les questions qui, en dehors des affaires politiques, se rattachaient aux relations du souverain avec les étrangers, et pour éviter dans l'exercice de ces fonctions tout conflit avec le grand-maître des cérémonies un règlement, prévoyant les différends qui pourraient survenir entre eux, avait été fait le 31 décembre 1643[2].

En contact quotidien avec les représentants des puissances accrédités auprès du roi, l'introducteur les amenait à la cour pour les audiences d'arrivée et de congé, il se tenait à leur disposition chaque

1. Dufort de Cheverny, *Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution*, publiés par Robert de Crèvecœur, 1886. 2 vol. in-8, I, 61.

2. Aux termes de ce règlement qui, comme ceux de 1578 et de 1585, se trouve cité dans les mémoires de Breteuil, le roi cherchait à écarter tout ce qui aurait pu « apporter de la confusion en l'ordre qu'il voulait être exactement observé pour le respect et la splendeur de sa couronne en la réception des Ambassadeurs extraordinaires et princes étrangers qui surviendraient en sa cour ». « Les Français croient se faire honneur en faisant civilité à autrui, et particulièrement aux étrangers; c'est en quoi fort peu de nations les imitent. » (Wicquefort. I, p. 284.)

mercredi, jour fixé par le roi pour les recevoir et qui a été conservé pour l'audience hebdomadaire du ministre des Affaires étrangères; il les conduisait au lever de Sa Majesté, à la messe royale; il les plaçait au théâtre et dans toutes les cérémonies ou les fêtes de cour; il servait auprès des princes qui venaient en France. C'était lui encore que le roi envoyait chez les ambassadeurs pour porter les présents qu'il voulait bien leur faire ou pour prendre, à l'occasion, de leurs nouvelles.

Toutes ces missions avaient leur protocole spécial; par exemple, quand l'introducteur laissait un billet à la porte d'un ambassadeur, pour l'avertir qu'il y aurait bal à Versailles et qu'un banc lui serait réservé, il devait avoir bien soin d'employer la formule d'usage. L'ambassadeur exigeait que l'introducteur en personne lui laissât le billet d'invitation; l'envoyé extraordinaire devait se contenter de le recevoir du secrétaire à la conduite; quant aux ministres plénipotentiaires et aux simples chargés d'affaires, on les faisait avertir par un billet qui ne portait que ces mots : « Il y aura bal à Versailles, etc. ».

C'était là, comme l'a dit un introducteur, « des misères d'étiquette plus faites pour rétrécir l'esprit que pour l'alimenter ». Mais il ne faudrait pas, comme M. Dufort de Cheverny, « regarder tout cela comme une vraie misère de l'esprit humain[1] ». Ces fonctions « si magnifiques » ne comportaient pas seulement des questions d'étiquette et de préséance. Du caractère, du tact et de la dignité de l'introducteur dépendaient les bonnes relations de la cour avec les divers représentants des puissances. Certains introducteurs honorèrent leur charge par la manière dont ils se comportèrent vis-à-vis des prétentions des étrangers.

« C'est le triste de notre métier, écrivait M. de Breteuil, que d'être obligés à être toujours en garde sur les petits avantages que des

1. Dufort de Cheverny, t. Ier, p. 3 et 85.

ministres, presque toujours gens de beaucoup d'esprit, cherchent à prendre ou sur nous ou dans les audiences où nous les conduisons, mais on guérira plutôt tous les maux qu'on croit les plus incurables qu'on ne guérira l'esprit de la plupart des ambassadeurs et des envoyés sur les prétentions des prérogatives et des honneurs dus à leur caractère. »

« Autant un homme à ma place, disait encore M. de Breteuil, doit aller au-devant de tout ce qui peut faire plaisir aux ambassadeurs et à tous les étrangers en général, autant doit-il être réservé et retenu sur les pas qu'il fait avec les ambassadeurs et surtout avec les Italiens, car, par un mauvais sens que je n'ai pu encore comprendre, ils ne songent qu'à prendre des avantages sur l'introducteur des ambassadeurs, qui est le seul en France qui ait attention à leur faire plaisir; en prenant tous les soins de leur rendre des offices et leur donnant des fêtes toutes les semaines chez moi, je les trouve ligués et révoltés contre moi avec emportement, dans la moindre chose qui peut choquer leur vanité, mais aussi ils ont eu lieu de s'apercevoir dans ces occasions que je ne suis pas moins haut qu'eux et que je le suis avec plus de raison. »

Le moindre précédent pouvant avoir dans l'avenir des conséquences et donner lieu à des interprétations, il était nécessaire que l'introducteur sût toujours ce qu'avaient fait ses prédécesseurs ; la manière dont il envisageait une question devenait la règle pour ses successeurs. Tant que les introducteurs eurent pour les assister le « bonhomme Girault[1], qui, par sa longue expérience et sa grande mémoire, était un recueil vivant », ils remplirent leur charge sans hésitation. Mais après sa mort « ils cheminèrent en aveugle ; ne sachant trop quelle route ils devaient tenir pour la plus sûre ». Girault, en effet,

1. Secrétaire à la conduite, de 1625 à 1697. Son père avait exercé la même charge de 1585 à 1625.

n'avait jamais rien noté et les mémoires que certains introducteurs, comme M. de Berlize et les deux Bonneuil, avaient écrits, n'étaient pas restés entre les mains de leurs successeurs. M. de Breteuil avait pu constater que les héritiers de ceux qui mouraient en charge recélaient les mémoires qu'ils trouvaient après la mort de ceux qui les avaient exercées[1].

Voulant remédier à cet inconvénient, M. de Breteuil prit le parti d'écrire des mémoires, et afin d'« épargner à ceux qui viendraient après lui les peines qu'il avait eues », il présenta au roi « ces mémoires pour qu'ils fussent conservés dans le même lieu où le ministre des Affaires étrangères conserve les lettres que Sa Majesté écrit à ses ambassadeurs et envoyés, et qu'elle reçoit d'eux ». Mais ces mémoires, malgré leur utilité, ne pouvaient pas mieux que les notes rassemblées par MM. Sainctot[2], les volumineux recueils publiés sur le *cérémonial français* et sur le *cérémonial diplomatique des cours de l'Europe* par les Godefroy et par Du Mont, ou les études rédigées par les historiographes du département[3], suffire à établir d'une manière précise et indiscutable les traditions. Ce n'était qu'en tenant un journal quotidien que l'introducteur pouvait être exactement au courant des précédents. M. de Verneuil dut, au milieu du XVIIIe siècle, se résoudre à employer ce moyen quand il se fut rendu compte des lacunes dont son service souffrait.

1. Tel fut le cas des mémoires rédigés par les Bonneuil et par les autres prédécesseurs de Breteuil.

2. Quatre membres de cette famille furent maîtres des cérémonies ou introducteurs des ambassadeurs. Dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, A. Jal a recueilli un certain nombre d'actes concernant la famille Sainctot, et ajoute : « il peut prendre à quelqu'un l'envie d'écrire l'histoire de ces fonctionnaires qui eurent un rôle important quand les choses de l'étiquette furent une grande affaire pour la cour de Versailles. »

3. Voir aux Archives du ministère des Affaires étrangères les mémoires d'Ariste, de Bussy et de Ledran, sur les fonctions de l'Introducteur. Fonds France, n°s 1851, 1852, 1871.

En dédiant son manuscrit au roi, M. de Verneuil disait :

Je dois l'idée du travail dont ces mémoires sont le fruit à l'expérience que j'ai faite de l'embarras où mon père s'est trouvé plusieurs fois dans l'exercice de la charge d'introducteur des ambassadeurs par le peu d'éclaircissements qu'il a tirés des mémoires de ses prédécesseurs sur ce qui s'était passé dans des circonstances dont leur exactitude aurait pu fournir des exemples fréquents. La peine qui résulte de cet inconvénient pour l'introducteur des ambassadeurs ne devrait être comptée pour rien si l'incertitude dans laquelle elle le jette ne l'obligeait nécessairement d'importuner le roi de l'examen de plusieurs questions dont la décision n'est jamais indifférente et dont le fond ne présente que des objets aussi futiles que fastidieux... Quoique j'aie étudié avec exactitude tout ce qui avait rapport au cérémonial concernant les ambassadeurs, je ne me sens point la capacité nécessaire pour vouloir prescrire sur cela des règles. M. de Sainctot le père les a établies dans ses mémoires et cet ouvrage ne laisserait rien à désirer s'il s'était étendu davantage sur certains points qu'il n'a pas traités assez amplement.

M. le baron de Breteuil a écrit dans un autre genre; il rapporte plus d'exemples. Ses mémoires sont par conséquent plus utiles, en ce qu'en fait de cérémonial la pluralité des exemples entraîne toujours la décision de la question. C'est cette raison qui m'a déterminé à donner à mes mémoires la forme de journal. Cette manière d'écrire est ingrate et rendrait leur lecture insupportable à qui voudrait l'entreprendre de suite, mais mon objet n'a jamais été de donner de l'agrément à cet ouvrage... »

Il suffisait, en effet, que le journal fût précis. L'exemple de M. de Verneuil ne fut pas suivi par ses successeurs [1], mais par contre, à partir de ce moment, les secrétaires à la conduite tinrent fidèlement note de tous les incidents auxquels ils furent mêlés. C'est ainsi qu'est

1. Verneuil lui-même, d'ailleurs, dit Dufort de Cheverny, (I, 62) « fier, haut, vaniteux, se gardait bien de rien montrer; il voulait que tout dépendît de lui ». Dufort avait rédigé un mémoire « d'un doigt d'épais », contenant « tout le cérémonial de France pour les étrangers » et qui est malheureusement perdu, bien qu'il en eût fait faire plusieurs copies. « Il eût été dangereux de faire imprimer ce résumé; tous les gens simples qui s'inspirent de ces misères n'auraient plus rien eu à faire. » (I, 274.)

demeure de l'ambassadeur fût bien choisie. Pour éviter les importantes dépenses souvent répétées causées par l'aménagement provisoire d'hôtels loués pour cette occasion, la Cour fut amenée à consacrer à ces réceptions un palais qui tira de son objet le nom d' « Hôtel des Ambassadeurs extraordinaires ». L'hôtel, où, suivant l'expression de la *Muse historique,* « l'on festinait leurs Grandeurs », fut pendant la plus grande partie du XVIIe siècle l'ancien hôtel du maréchal d'Ancre situé rue de Tournon[1]. Cet hôtel étant devenu la propriété du duc de Nivernais, on chercha à le remplacer et on se servit successivement de l'hôtel connu sous le nom du Petit Bourbon, de l'hôtel Pontchartrain, rue Neuve-des-Petits-Champs, puis de l'hôtel d'Évreux[2] que le roi avait acquis du marquis de Marigny après la mort de Mme de Pompadour. En 1779, Heurtault écrivait dans son *Dictionnaire des rues de Paris* qu'il « n'y avait pas encore d'hôtel décidé pour la demeure des Ambassadeurs ».

Que l'hôte du roi logeât aux « Ambassadeurs extraordinaires » ou dans un des somptueux palais aménagés pour la circonstance, la vie qu'il y menait était la même. Le cérémonial avait prévu et réglé tous ses actes. Pendant trois jours il était comme le prisonnier de l'introducteur des ambassadeurs.

pendant son séjour à Brest, 3 800 de Brest à Paris, 31 700 à Paris, sans compter les présents du prix de 3 890 livres (PLANTET, *Mouley Ismail et la Princesse de Conti*); un repas de cet ambassadeur et de sa suite comprend deux veaux, deux moutons, dix poulets, six dindons, quatre pigeons, deux perdrix, six douzaines d'œufs, quatorze pintes de vin, quatorze bouteilles de bière, etc.

1. Il sert actuellement de caserne à la Garde républicaine. En 1575, le Roi avait fait mettre l'hôtel de Guise à la disposition de l'ambassadeur de Venise, Giovanni Michieli; en 1618, Simon Contarini, ambassadeur de Venise, fut reçu à l'hôtel de Luynes. (Sur la résidence ordinaire de l'ambassadeur de Venise, cf. BASCHET, *Les Archives de Venise,* 1870, p. 302.) En 1612, le duc de Pastrana, ambassadeur d'Espagne, fut logé à l'hôtel Saint-Paul (WICQUEFORT, p. 201). En 1636, l'ambassadeur de Pologne fut logé à l'hôtel de Saint-Chamond « meublé des meubles du Roi »; la même année, l'ambassadeur d'Angleterre avait été conduit à l'hôtel d'Ancre.

2. Bâti en 1728 par le comte d'Évreux, puis acheté par Mme de Pompadour, agrandi au XIXe siècle; c'est aujourd'hui l'Élysée.

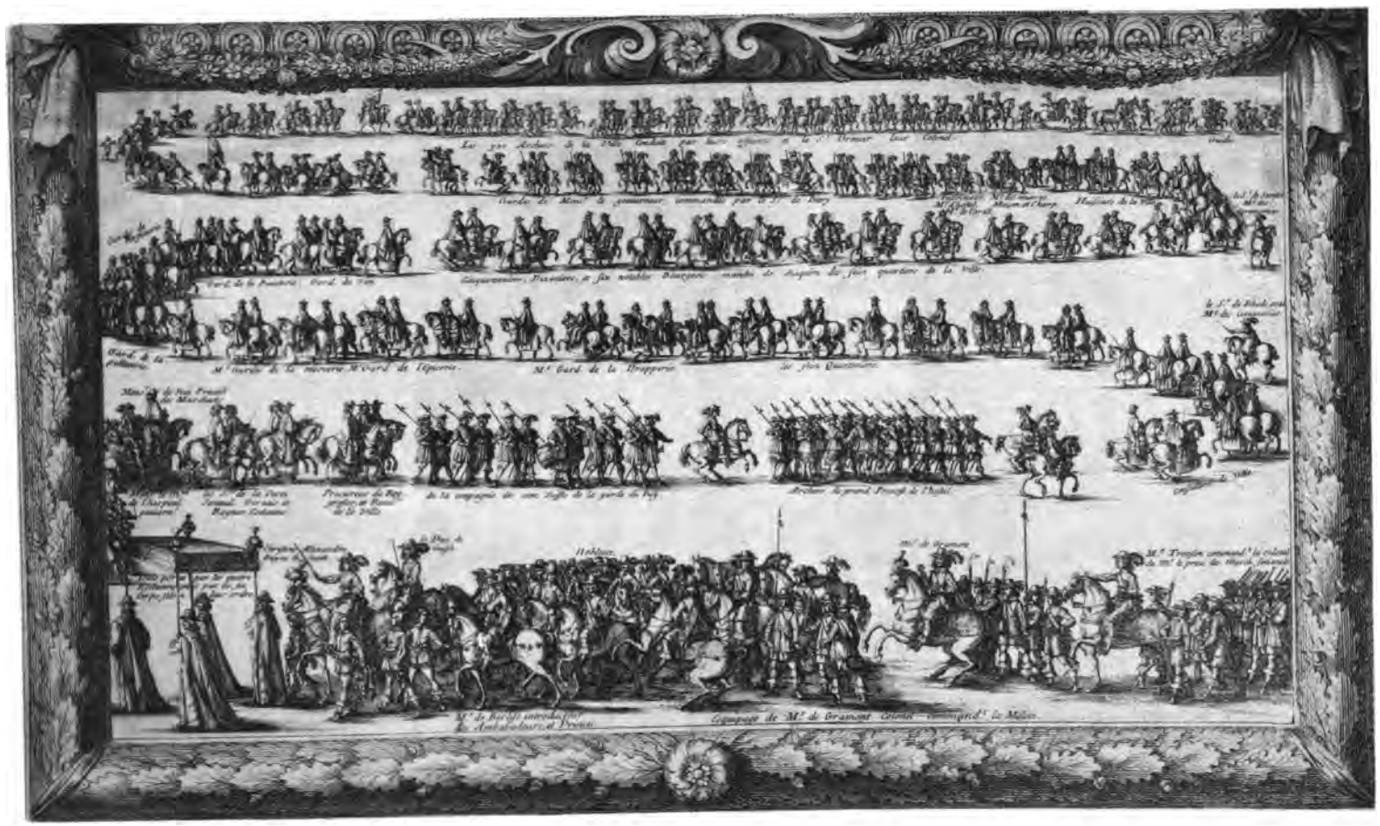

III. — Cavalcade organisée a l'occasion de l'Entrée de la Reine Christine de Suède.

d'après un almanach du Cabinet des Estampes.

Il arrivait à Paris *incognito*, et un temps quelquefois assez long s'écoulait avant que le roi ne lui accordât sa première audience. Dès que le jour en était choisi, le rôle de l'introducteur commençait. Il se faisait remettre par l'ambassadeur la liste de ceux qui l'accompagnaient et donnait l'ordre de préparer l'hôtel. Le concierge et les deux jardiniers qui formaient le personnel permanent de l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires[1] voyaient arriver les tapissiers de la Cour et du Garde-Meuble. Leur tâche n'était point facile; de la place d'un fauteuil pouvaient naître mille questions d'étiquette. Les ambassades orientales exigeaient un aménagement spécial; pour elles il fallait avoir soin d'éviter de mettre des tapisseries où, contrairement aux prescriptions du Coran, des personnages fussent figurés.

Une fois que les chambres à coucher, les salles à manger, le salon d'audience, le logement des officiers et du sous-introducteur étaient prêts, le maître d'hôtel du roi s'installait au Palais. Il y avait deux manières de traiter l'ambassadeur, « par présents ou par officiers »[2]; mais quel que fût le mode adopté, la Cour n'épargnait rien. L'ambassadeur

...ferait chère superbe
Que n'exprimerait nul adverbe.

Il devait, en effet, y avoir une table de vingt-quatre couverts pour l'ambassadeur, l'introducteur, le maître d'hôtel du roi et les gens de qualité; une seconde table de vingt-quatre couverts pour le contrôleur de la maison du roi, les gentilshommes et secrétaires; deux tables de douze couverts pour les pages, les officiers de cuisine et d'office; les gens de livrée avaient la desserte. Pendant tout le temps que l'ambassadeur restait à l'hôtel, un homme de la fruiterie « don-

1. Voir Guiffrey, *Comptes des bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV.*

2. « *Traités par présents*, c'est-à-dire traités par leurs domestiques, le vin étant, ainsi que les viandes non cuites, apporté du dehors de la part du roi. *Traités par officiers*, c'est-à-dire par les maîtres d'hôtel et autres officiers du roi, les viandes étant cuites dans l'hôtel par les cuisiniers du roi. » *Cérémonial français*, II, p. 775.

nait depuis le matin jusqu'au soir du chocolat, du thé, du café et des eaux glacées à tous ceux qui en demandaient. »

Tout étant prêt et quatre des cent-suisses du roi étant installés, deux à la porte de l'hôtel, deux à la porte de la salle à manger, on pouvait laisser arriver l'ambassadeur.

Il s'était, la veille du jour fixé pour son entrée, transporté à la porte de Paris, dans une habitation qui n'appartenait pas au roi; c'était généralement à Picpus, dans le couvent de Saint-François, près de la porte Saint-Antoine, qu'il attendait l'introducteur. Avec l'introducteur venait un maréchal de France. Depuis 1633, un maréchal[1] était désigné pour chaque entrée d'ambassadeur. Un règlement du 17 novembre 1670 avait fixé la marche du maréchal et de l'introducteur en cette circonstance.

C'était une cérémonie chère aux Parisiens que ces entrées, spectacle toujours le même et toujours nouveau, où rivalisaient l'élégance de la cour de France et la richesse étalée par les étrangers[2]. L'ordre du cortège était imprimé d'avance et vendu dans les rues avec le portrait de l'ambassadeur. Cette marche devait être fort imposante; voici, par exemple, la liste des carrosses qui figurèrent à l'entrée de l'ambassadeur d'Angleterre, le 4 janvier 1699 :

« Le carrosse du maréchal de Catinat, à la tête de tout, précédé de deux écuyers à lui et d'un suisse de sa livrée à cheval; après

1. Les princes ou ducs et pairs ont fait parfois, mais de plus en plus rarement, ces fonctions; par exemple, le comte d'Alais pour les nonces Bolognetti (1634) et Mazarin (1634), pour le chancelier Oxenstiern (1635); le duc de Chevreuse pour le vicomte de Scudamore, ambassadeur d'Angleterre (1635). Les ambassadeurs suisses n'étaient conduits que par un chevalier de l'Ordre.

2. Dans son *Cours de droit diplomatique* (I. p, 451), M. Pradier-Fodéré cite, au sujet de ces entrées, un curieux passage de Voltaire : « Il semblait, à voir les ambassadeurs se promener dans les rues, qu'ils disputassent le prix dans des cirques... Il est à croire qu'à la fin on se défera de cette coutume de se ruiner pour aller en procession par les rues avec quelques carrosses rétablis et redorés, précédés de quelques laquais à pied. Cela s'appelle faire son entrée, et il est assez plaisant de faire son entrée dans une ville, sept ou huit mois après qu'on y est arrivé. »

l'écuyer de l'ambassadeur, six pages de sa livrée à cheval et vingt-deux laquais à pied et marchant deux par deux, venait le carrosse du roi, dans lequel se trouvaient l'ambassadeur, l'introducteur et le maréchal; à la droite de ce carrosse six laquais de l'introducteur, à gauche six du maréchal; venaient ensuite le carrosse de Mme la duchesse de Bourgogne, celui de Monsieur, celui de Madame, ceux de M. le duc de Chartres, de Mme la duchesse de Chartres, de M. le Prince, de Mme la Princesse, de M. le Duc (celui de Mme la Duchesse n'y était pas, parce qu'il se rompit en venant, dont un écuyer vint faire des excuses), celui de Mme la princesse de Conty, douairière, de M. le prince de Conty, de Mme la princesse de Conty, de M. le duc du Maine, de Mme la duchesse du Maine, de M. le comte de Toulouse; immédiatement après, et sans aucune distance, marchaient les carrosses de l'ambassadeur, dont le premier était vide et précédé de trois courriers du roi d'Angleterre, d'un écuyer et d'un suisse à cheval; les trois autres étaient remplis de ses gentilshommes, secrétaires et aumôniers, le carrosse du marquis de Torcy [1], secrétaire d'État des Affaires étrangères, enfin, le carrosse de l'introducteur à la tête duquel était son maître d'hôtel et, derrière, un palefrenier à cheval. » Tous ces carrosses étaient à six chevaux [2].

Il faut lire dans les mémoires de Dangeau, de Sourches, de Saint-Simon, dans ceux de Dufort de Cheverny, le récit de telles entrées qui firent courir tout Paris; attraction bien naturelle quand les spectateurs devaient, comme sur l'une des gravures que nous reprodui-

1. Les carrosses des princes et des ambassadeurs devaient précéder celui du secrétaire d'État et celui de l'introducteur. Sur la prétention contraire, émise par Torcy en 1700, voir Saint-Simon (éd. Boislisle), t. VII, p. 6; Dangeau, VII, p. 233.

2. Celui du doge, quand il vint à Versailles (1685), avait huit chevaux barbes. Le cortège comprenait vingt-quatre voitures, dont les deux tiers au moins comptaient six chevaux. Autour d'eux marchaient soixante valets. (E. Rodocanachi, *L'Ambassade du doge de Gênes à Versailles, Revue d'histoire diplomatique*, t. VI, 1892, p. 168.) A l'entrée de Mehemet Effendi, il y avait une centaine de carrosses (1721).

sons, voir le cheval de parade de l'ambassadeur « fléchir par trois fois les genoux en passant devant Sa Majesté! »

Les rues étaient encombrées de spectateurs, les fenêtres chargées de curieux. Des troupes faisaient la haie. La curiosité de la Cour poursuivait l'ambassadeur, même dans son hôtel; on s'arrachait les billets de visite que délivrait l'introducteur pour permettre d'assister au dîner de l'ambassadeur, ce qui ne manqua pas d'en étonner quelques-uns.

« Les hommes et les femmes vinrent me voir en foule, écrit un ambassadeur turc; les uns pour me rendre visite, les autres par curiosité. Ils m'accablèrent de cérémonies et de compliments. Ce qu'ils désiraient le plus était de me voir manger. On venait m'annoncer la femme ou la fille d'un tel, qui demandaient permission d'assister à mon dîner. Ces manières très nouvelles pour moi me gênaient beaucoup[1]. » Il finit par s'y habituer et, d'après Saint-Simon, « sut fort bien entretenir les dames, l'air fort à son aise ». Il les régala souvent de café et de confitures, et, moyennant l'interprète, fournit très gentiment à la conversation. On avait ainsi fort admiré en 1699 les reparties de l'ambassadeur marocain. Les ambassadeurs de pays lointains excitaient naturellement le plus grand intérêt. Les moindres gestes des ambassadeurs polonais ou moscovites intéressaient les Parisiens; mais aucun spectacle ne valait pour eux celui d'un Turc ou d'un Persan.

« L'empressement des dames et même de quelques-unes des plus qualifiées pour voir l'ambassadeur de Perse a été si grand, écrit M. de Breteuil, qu'il y avait par jour plus de quarante carrosses à six chevaux à sa porte, et l'immensité de Paris y a maintenu cette foule pendant plus de deux mois du long séjour qu'il y a fait; mais, comme toutes les modes n'ont qu'un temps, fort court en France, il

1. *Relation de l'ambassade de Méhemet Effendi*, écrite par lui-même (publiée à Paris en 1757).

IV. — L'Entrée de l'Ambassadeur de Perse, a Paris (vue dans la place Roialle).

d'après un almanach du Cabinet des Estampes.

a été aussi abandonné dans les derniers temps qu'on avait mis d'empressement d'abord pour le voir. »

Les petits incidents de ces ambassades exotiques devaient distraire les introducteurs des questions si ingrates dont d'habitude ils avaient à s'occuper. M. Dufort de Cheverny, devenu introducteur, ne se rappelait pas sans frémir que ses parents l'avaient, tout enfant, mené voir manger un ambassadeur turc, dont le costume lui en avait tellement imposé qu'il l'avait appelé Très Saint Père. Une méprise plus grave faillit arriver à M. de Breteuil : « Quand j'entrai dans la chambre de l'ambassadeur de Perse, il était couché auprès du feu, la tête tournée du côté de la porte, sur des tapis de Perse et une espèce de matelas d'environ deux ou trois pouces d'épaisseur, et comme leur manière est toujours d'avoir les jambes reployées sous eux, et que l'ambassadeur est très petit, j'avoue qu'au premier coup d'œil il me parut que c'était un gros singe qui était couché au coin du feu. Je ne doute pas que la première fois que les Persans voient un Européen assis sur une chaise ils ne trouvent la posture aussi ridicule que celle de l'ambassadeur me sembla dans cette première apparition. »

Après avoir passé trois jours dans l'hôtel des Ambassadeurs, ou dans son propre hôtel, l'ambassadeur était conduit au Roi en grande cérémonie, puis ramené avec la même pompe à son hôtel particulier. Dans son carrosse montaient avec lui un prince de la maison de Lorraine ou de la maison de Vendôme et l'introducteur.

C'était un long trajet quand le roi était à Versailles; le doge de Gênes mit à peu près trois heures à le faire. Arrivé vers les onze heures du matin, ses compagnons et lui « se rendirent aussitôt dans la salle du palais réservée aux ambassadeurs. La garde les reçut sous les armes. Pendant ce temps, M. de Bonneuil se rendit auprès du roi pour prendre ses ordres sur son invitation, les envoyés s'acheminèrent vers la salle d'audience; ils passèrent par le grand escalier qui reste d'ordinaire fermé et au bout duquel les attendait le maréchal de

Duras, capitaine des gardes. Celui-ci les conduisit dans la grande galerie où devait avoir lieu la présentation, en leur faisant traverser les appartements du roi. Tout le long du parcours étaient échelonnés des gardes sur deux files [1]. Les valets accompagnèrent le cortège jusqu'à l'antichambre; les pages restèrent dans les pièces suivantes, le reste de la suite pénétra jusque dans la grande salle [2]. Le roi y attendait les ambassadeurs assis sur un trône d'argent, avec le dauphin à sa droite et le duc d'Orléans à sa gauche; à ses pieds les principaux seigneurs de sa cour. »

Après l'échange de discours [3], les envoyés se retirèrent dans la salle des ambassadeurs, accompagnés des gardes, comme à leur arrivée. Ils y échangèrent leurs vêtements de cérémonie pour un costume plus simple et moins embarrassant; ils furent introduits ensuite dans une salle à manger voisine où se trouvaient servies deux tables pour eux et les principaux seigneurs de leur suite [4]. D'autres tables étaient apportées ailleurs pour le reste de leur escorte, d'après le rang de chacun et les règles de l'étiquette. Après le repas, les ambassadeurs, revêtus de nouveau de leurs habits de gala, allèrent, avec un cérémonial identique à celui du matin, rendre visite au Dauphin, à la Dauphine, aux ducs de Bourgogne et d'Anjou, à Madame. Ils se rendirent encore chez le duc de Chartres, chez Mademoiselle, chez la Grande Mademoiselle, chez Madame de Guise, chez le duc et chez la

1. Les sentinelles frappant du pied. Le prince était à droite, l'introducteur à gauche de l'ambassadeur; à sa gauche et un peu en avant marchait le capitaine des gardes du corps; le secrétaire à la conduite précédait l'ambassadeur.

2. Ou « chambre à coucher ». Ce n'était pas la vraie chambre du roi, mais une pièce ainsi qualifiée et destinée à quelques cérémonies officielles.

3. C'était le moment où les ambassadeurs présentaient le personnel de leur ambassade.

4. L'ambassadeur se mettait au milieu, le prince qui l'accompagnait à droite, l'introducteur à gauche, et un maître d'hôtel du roi en face. Les plats étaient portés par les Suisses du roi en uniforme. Des gentilshommes servaient, couverts, chacun derrière une chaise.

duchesse d'Enghien, et chez la princesse de Conti. « Ayant ainsi terminé toutes ces visites, ils s'en revinrent dans la salle qui leur était destinée et où on leur apporta beaucoup de rafraîchissements; peu après, ils remontaient dans leurs carrosses, dans le même ordre que le matin, et reprenaient le chemin de Paris, universellement loués et admirés par la cour et au milieu d'un peuple infini[1]. »

Une étiquette minutieuse, mais souvent contestée réglait si, au cours de ces audiences, les ambassadeurs ainsi que le roi et les princes qui les recevaient devaient être debout ou assis, et sur quels sièges, et s'ils devaient être nu-tête ou couverts tout le temps, ou soulever leurs chapeaux, et quels princes devaient recevoir les ambassadeurs à la porte de l'appartement et les reconduire et aussi à qui les ambassadeurs faisaient visite : la devaient-ils aux fils légitimés du roi? Louis XIV les amena à le faire, et en 1715, se produisit le grand exemple d'une visite aux fils des princes légitimés.

Sous Louis XV, il y eut mieux, « les ambassadeurs, excepté le nonce, après avoir été en corps avec l'introducteur chez toute la famille royale, se rendaient chez Mme de Pompadour[2] ».

Chaque mercredi à son lever, le roi tenait le cercle diplomatique. Les ambassadeurs et ministres étrangers venaient lui faire leur cour et pouvaient, à cette occasion, obtenir de lui un court entretien et en profiter pour lui présenter leurs compatriotes de passage jugés dignes de cette distinction et dont les noms avaient été préalablement soumis au roi par l'introducteur. L'introducteur faisait, ce jour-là, les honneurs de Versailles aux étrangers. Le premier maître d'hôtel du roi tenait pour eux table ouverte au dîner : « l'usage était de ne pas faire servir avant qu'on eût demandé à l'introducteur s'il n'attendait plus personne ».

1. Relation d'un des envoyés génois, traduite par M. Rodocanachi.

2. Dufort de Cheverny, I, 69. Sur les visites de Kaunitz aux princes : I, 108, II, 112; et les questions de préséance au dîner des princes et des ambassadeurs, II, 301.

Sous Louis XV, les ambassadeurs qui ne voulurent pas partir de trop grand matin pour se trouver au lever, prirent l'habitude d'aller souper la veille à Versailles. Dufort raconte les soupers que la duchesse de Praslin, femme du secrétaire d'État des Affaires étrangères, leur donnait, ainsi qu'à toute la cour (I, 318). A Compiègne et à Fontainebleau, le roi tenait tous les jours cercle diplomatique. En 1755, la faculté de cette visite fut réduite aux dimanches, mardis et jeudis.

L'introducteur avait aussi à se concerter avec le premier écuyer pour mener ou faire mener aux chasses royales les étrangers présentés; il y avait par chasse six chevaux consacrés à ces étrangers, que l'introducteur accompagnait, s'ils le désiraient.

L'introducteur allait tous les matins à Versailles, pour se tenir prêt à prendre les ordres du roi; il restait dans son cabinet avec les autres personnes ayant le privilège des entrées; le soir, il venait le plus souvent au coucher.

Au spectacle du roi[1], l'introducteur et le secrétaire étaient seulement chargés de la police des banquettes de gauche, réservées aux étrangers. Les grands officiers occupaient celles de droite et le fauteuil du roi était au milieu. « On n'ouvre les barrières que lorsque l'introducteur ou le secrétaire se présentent. La première banquette est réservée aux ambassadeurs et à l'introducteur qui prend sa place auprès du fauteuil; la seconde est pour les ministres, celle derrière pour les étrangers présentés. Ce service assez fatigant se répétait tous les jours de spectacle[2]. »

1. Les ambassadeurs ont quelquefois été traités en particuliers à certains spectacles auxquels ils avaient été conviés. « Lorsqu'on fait prier les ambassadeurs, écrivait M. de Wicquefort, il faut le faire en sorte que le divertissement ne soit point troublé par leurs contestations, et aussi qu'en faisant plaisir aux uns on n'offense pas les autres. »

2. Dufort de Cheverny, I, 107.

V. — L'Entrée de Méhémet Effendi

d'après un tableau de Parrocil (collection A. Boppe).

Les introducteurs [illegible]
ambassadeurs, les étrang[illegible]
des ordres religieux qui [illegible]
Leurs fonctions les [illegible]
banales.

Chaque année [illegible]
l'ordre de Malte en[illegible]
cens pris dans [illegible]
souvent à la cour [illegible]
d'Islande ou des [illegible]
les religieux du [illegible]
saient hommage de [illegible]
gerfauts danois, [illegible]
[illegible] avec autant [illegible]
[illegible] régi[illegible]
puissance.

L'introducteur [illegible]
[illegible] qui [illegible]
du carême, [illegible]
[illegible] leur [illegible]

III

Les introducteurs n'avaient pas uniquement à présenter au roi les ambassadeurs, les étrangers distingués de passage ou les généraux des ordres religieux qui n'avaient pas leur résidence en France. Leurs fonctions les amenaient à s'occuper de présentations moins banales.

Chaque année, depuis un temps immémorial, le grand-maître de l'ordre de Malte envoyait au roi de France un certain nombre de faucons pris dans son île. D'autres présents du même genre arrivaient souvent à la cour: le roi de Danemark expédiait des gerfauts d'Islande ou des étalons quand on lui en demandait pour les haras ; les religieux du couvent de Saint-Hubert (province de Liège) faisaient hommage de chiens et d'oiseaux de chasse. Faucons de Malte, gerfauts danois, chiens et oiseaux de Saint-Hubert étaient présentés au roi avec autant de solennité et avec un cérémonial aussi minutieusement réglé que s'il se fût agi d'un ambassadeur d'une grande puissance.

L'introducteur avait à remplir une autre mission particulière et qui mérite d'être rapportée. Il devait, dès les premiers jours du carême, envoyer à tous les protestants chefs de missions un certificat leur permettant de faire prendre à l'Hôtel-Dieu la viande dont

ils avaient besoin. Cet usage, dit M. de Breteuil dans ses Mémoires, remontait au cardinal Mazarin.

Autrefois, les ambassadeurs et autres ministres publics faisaient pendant le carême tuer chez eux de la viande de boucherie et de rotisserie, mais comme leurs domestiques abusaient trop du droit dont leurs maîtres jouissaient, et qu'en vendant de la viande à bon marché ils empêchaient que les pauvres de l'Hôtel-Dieu ne reçussent les secours que le Roy a prétendu leur donner en ordonnant que ce ne serait que le boucher et le rotisseur nommés par les directeurs de l'Hôtel-Dieu qui vendraient la viande qui se mangerait à Paris pendant les carêmes, le Cardinal Mazarin fit consentir les Ambassadeurs et autres Ministres étrangers de ne plus faire tuer de viande chez eux cependant le carême, et en même tems Sa Majesté ordonna que le boucher et le rotisseur de l'hôtel Dieu fourniraient aux susdits Ambassadeurs et Ministres, toute la viande de boucherie et de rotisserie qui serait nécessaire pour la subsistance de leur maison pendant le Carême, à meilleur marché qu'elle ne se vend au public; comme par exemple les particuliers payent pendant le carême la viande de boucherie sept sols, et il y a une diminution proportionnée sur les viandes de rôtisserie; et comme le boucher de l'hotel Dieu ne peut pas connaître par lui même qui sont les Ministres publics, il ne leur donne de la viande au prix ordinaire que sur les certificats qu'ils lui présentent de l'introducteur des Ambassadeurs; et voici en quels termes ce certificat est conçu :

Nous, Baron de Breteuil, conseiller du Roy en ses conseils, Introducteur des Ambassadeurs et princes étrangers près Sa Majesté,

Enjoignons au boucher de l'hotel Dieu de fournir pendant le caresme au prix ordinaire suivant l'ordre du Roy toute la viande de boucherie et de rotisserie qui sera nécessaire pour la subsistance de la maison de son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de... ou de la maison de Monsieur l'Envoyé de...

Fait à Paris le...

Signé : Le baron de Breteuil, avec le sceau de mes armes à côté.

IV

La charge d'introducteur, avec ses avantages honorifiques et le droit si précieux pour un courtisan d'approcher le souverain à tout moment, devait être très recherchée. Elle était fort coûteuse : « Il fallait, dit Dufort de Cheverny, une mise ruineuse pour suivre l'étiquette. » Il dut pour l'entrée du comte de Kaunitz commander dix habits de livrée galonnés sur toutes les tailles des galons du plus grand modèle, avec des vestes rouges « extraordinairement longues, telle était la mode », galonnées à la Bourgogne en argent, des chapeaux « énormes, galonnés en festons en manière de point d'Espagne », un baudrier « immense » pour le Suisse. Le caparaçon de six chevaux, « harnais en cuir de Russie, guides et rosettes en soie », lui coûtait 10000 livres; il était conservé sous verre chez son bourrelier, Leloutre, rue Saint-Marc, où on allait le voir par curiosité. Les voyages à Compiègne et à Fontainebleau, dans le semestre d'été, étaient aussi fort coûteux. « Le roi ne passait aucuns frais. »

M. Dufort avait adopté la règle de donner à dîner une fois par semaine aux ambassadeurs à tour de rôle et deux fois à souper, sans dépasser jamais le nombre de seize convives[1]. Il avait, il est vrai, la

1. Il dînait à 2 heures et soupait à 9 ou 10 heures. Après le dîner, les convives restaient à jouer, parfois jusqu'au soir, aux échecs ou au trictrac. (I, 249.)

faculté de commander à très bon marché ces repas au service de bouche du roi.

Il estimait l'ensemble des revenus de la charge à 25000 livres. Aux 600 livres de gage et aux 9000 livres d'appointements payés sur le Trésor, le roi ajoutait de nombreuses gratifications; chaque fois qu'il faisait traiter un ambassadeur ou un prince étranger il remettait à l'introducteur de semestre 17 livres et un certain nombre de bougies et de flambeaux fournis par les officiers de la fruiterie, et quatre écus par jour pour la nourriture de la livrée. A toutes les cérémonies d'enterrement l'introducteur recevait le deuil.

Les présents étaient, de plus, un revenu assuré pour la charge. L'ambassadeur qui se retirait, le prince qui, après un séjour à Paris, retournait dans ses États, étaient tenus, en échange du cadeau qu'ils recevaient du roi[1], de faire un présent à l'introducteur. Sans compter les occasions extraordinaires, ces présents pouvaient valoir au moins 3000 livres par an. C'étaient des boîtes d'or, des bassins et des aiguières d'argent, des flambeaux d'argent.

Le nonce Gualtieri, par exemple, donnait, en 1702, à l'introducteur, « un bassin de cristal avec quatre chapelets, beaucoup d'essences et de pommade jaune, avec des gants moitié pour homme, moitié pour femme, afin que le présent fût aussi pour la femme de l'introducteur ».

Ces présents, bien entendu, ne devaient jamais être donnés en argent monnayé. Un introducteur, cependant, avait laissé introduire une coutume bien avilissante. Nous laissons ici la parole à M. de Breteuil :

Cet introducteur prenait de l'argent des Ambassadeurs et du moindre des envoyés et y avait mis des taux et des taxes ; d'abord pour déguiser et cohonnèteter tant soit peu cet indigne usage, ils avaient établi que

1. Au XVIIIe siècle, c'était le portrait du roi entouré d'une garniture de diamants, valant de 15 à 20000 livres.

cet argent se portait chez un orfevre nommé par eux, sous prétexte qu'ils y prendraient pour cette somme tel morceau d'argenterie qui leur conviendrait[1]. Aussi on ne lui portait plus aucun présent de la part des Ambassadeurs, et depuis que Sainctot avait acquis du dernier Bonneuil la moitié de sa charge, il s'était trouvé obligé de faire une bourse commune de ces présents ou pour parler plus juste de cet argent. En sorte que partage s'en faisait égal entr'eux dans les deux semestres.

Dès que j'ai été nommé à la charge d'Introducteur, j'ai déclaré que je voulais absolument abolir cet usage dans mon semestre, et rétablir les présents en nature comme ils l'avaient été autrefois. En sorte que sans se servir de la fausse couverture d'un orfèvre attitré à cet effet ni de quelqu'autre prétexte, on m'apportât chez moi, comme je le porte à l'Ambassadeur, un présent effectif, et afin que le rétablissement de l'ancien usage ne soit point à charge aux ministres publics, j'ai déclaré que je me contenterais d'une paire de gants d'Espagne quand on me l'apportera, résolu de ne jamais donner attention sur la qualité ou le prix du présent.

Sur la résolution que je pris, Sainctot mon collègue a pris, sans hésiter le même parti et je lui dois cette justice qu'il aurait été incapable d'une indignité semblable à celle qui s'était pratiquée jusqu'alors, s'il ne l'eût trouvée établie de longue main; ainsi non seulement les présents en nature se trouvent présentement rétablis, mais la bourse commune est abolie, de manière qu'un de nous aura plus ou moins dans son semestre suivant que le hasard en décidera.

Mais comme le présent ne se porte pas toujours à l'Ambassadeur immédiatement après son audience de congé, il auroit pû arriver souvent ce qui vient d'arriver à l'occasion du présent fait à Erizzo, Ambassadeur de Venise, qui avait eu son audience de congé dans le mois de novembre 1699. C'est-à-dire que l'audience de congé fût dans un semestre, et le présent porté dans l'autre; ce qui aurait pû causer de fréquentes disputes d'intérêt entre les introducteurs ainsi que Sainctot vient de m'en faire une sur celui dont il s'agit. C'est ce qui a fait que Sainctot n'a plutôt émeu la question, que pour la décider je lui ai

1. On lit dans la *Relation* du comte Giandemaria, envoyé de Parme en 1680 : « Je les informe que je viens de déposer chez le joaillier du roi un modeste témoignage de ma gratitude pour les services qu'ils m'ont rendus. Ce témoignage consiste, pour M. de Breteuil, en un billet de 400 fr., pour M. Girault, un de 200 fr. Ces messieurs m'expriment leur reconnaissance dans les termes les plus chaleureux. » (Comte Greppi, *Visites de voyage du comte Giandemaria, Revue d'histoire diplomatique*, t. IV, 1890, p. 362.)

envoyé le présent que j'avais reçu de l'Ambassadeur de Venise; en attachant pour toujours le présent à celui des introducteurs qui fera l'audience publique de congé, qui est un terme fixe qu'on ne saurait varier.

J'avais pris toutes les précautions possibles pour engager Erizzo à me faire en nature le présent qu'il devait à ma charge. Mais toute nouvelle introduction, quelque juste et raisonnable quelle soit, souffre des difficultés. Erizzo qui sur le ceremonial, est le plus difficultueux et le plus pointilleux Ambassadeur qui soit jamais sorti de Venise, et qui d'ailleurs avait cru ne devoir pas être content de la manière dont j'avais réglé l'audience de congé de sa femme, quoique je l'eusse réglée suivant la coutume pratiquée du tems des deux dernières Reines, crût me piquer en s'obstinant de suivre pour le présent ce que son prédécesseur avait fait. Il se servit pour cet effet du même orfèvre qui avait précédamment fait ce commerce.

L'orfèvre que je ne connais point vint me dire qu'il avait 100 pistoles à ma disposition, et que c'était l'Ambassadeur qui les lui avait remises. Ce discours m'offença encore plus qu'Erizzo n'avait eu envie de le faire et j'y répondis si vivement tant pour l'Ambassadeur que pour l'orfèvre que le pauvre marchand se trouva bien heureux d'être sorti de chez moi sain et sauf. Il fut reporter à l'Ambassadeur le succès de sa commission. Erizzo se plaignit des termes peut être un peu trop emportés dont je m'étais servis. Je me plaignis de mon côté de l'affront qu'il avait voulu me faire, et après de longues contestations de part et d'autres le Nonce Delphino son parent et son ami, le plus aimable homme que l'Italie ait envoyé en France depuis longtems, obligea Erizzo de me faire un présent en nature. Il m'envoya par un gentilhomme trois bassins d'argent pesant environ 1000 francs, et cet exemple qu'il m'était très important d'établir dans cette première occasion, a été suivi de tous les autres. J'envoyai les trois bassins à Sainctot. L'Ambassadeur y avait fait graver mes armes croyant que c'était pour moi.

L'attitude de M. de Breteuil en cette circonstance honore la charge d'introducteur des ambassadeurs. Bien peu, parmi ceux qui l'ont, au XVIIIe siècle, exercée avant ou après lui, auraient pu faire preuve d'une telle dignité[1].

1. Dufort dit qu'il trouva établi l'usage de recevoir des ambassadeurs une boîte d'or de cinquante louis; c'était le joaillier des Affaires étrangères qui, sur ordre des ambassadeurs, les faisait remettre à l'introducteur. Dufort montre la même indigna-

VII. — L'Audience de Saïd Pacha

d'après une gravure (collection A. Boppe).

Le choix des introducteurs ne fut, en effet, pas toujours très heureux. Les premiers qui furent nommés étaient des courtisans favoris du souverain ou d'anciens serviteurs de la couronne. Avec la vénalité des charges, la fonction passa quelquefois en des mains moins honorables. Pour une somme qui pouvait varier de 200 à 300000 livres[1], on approchait du roi et on faisait figure dans les plus belles fêtes de la cour. Aussi, à côté des Sainctot, dont le nom seul personnifie le cérémonial sous l'ancien régime, à côté de Breteuil que « la rage de la cour, des ministres, des gens en place ou à la mode » avait poussé à rechercher une place bien au-dessous de son mérite, vit-on les gens de cour les plus nouveaux briguer la charge. Les uns espéraient y trouver la consécration de leur rapide fortune, comme les Chabenat de Bonneuil, ou de leur récent anoblissement, comme les Chassepoux de Verneuil; d'autres ne voyaient dans les fonctions d'introducteur des ambassadeurs qu'un moyen de s'introduire eux-mêmes; c'étaient Raymond, « un marchand mêlé », suivant l'expression de Marais, qui empruntait de Law la somme nécessaire pour payer sa charge, ou Foucault, marquis de Magny, qui, chassé de tous ses emplois et « battant le pavé », obtenait de la faveur du régent la permission d'acheter la succession de M. de Breteuil.

Entre les mains du marquis de Magny, le protocole tomba bien bas. Il faut lire dans les Mémoires du temps le récit du scandale causé chez la duchesse de Berry, par cet étrange introducteur des ambas-

tion que Breteuil quand le nonce Blancaforte, en 1754, lui fit remettre, au lieu de la boîte, une reconnaissance de 1 000 livres. (I, p. 151.)

1. Vénale comme la plupart des autres charges sous l'ancien régime, « cette charge se perdait par la mort; mais on avait assez de crédit pour faire obtenir tout de suite un brevet de retenue pareil à celui dont jouissait le chevalier de Sainctot et qui montait à 40 000 écus ». (Dufort de Cheverny, I, p. 42.) On sait que le brevet de retenue était l'acte par lequel le roi garantissait au possesseur d'une charge une somme que le successeur devait payer aux héritiers de ce possesseur, au cas où celui-ci n'aurait pas vendu la charge de son vivant.

sadeurs. Ils nous le montrent s'asseyant sans être prié au souper et recevant si mal les observations de M. de Saumery, premier maître d'hôtel, que ce dernier « le prit à la cravate pour le conduire à Mme la duchesse de Berry, et l'eût exécuté si Magny n'eût trouvé moyen de s'en dépêtrer et de se sauver hors du Luxembourg dans la ville, où le lendemain il continua à débiter force sottises »[1]. Dix jours de détention à la Bastille ne calmèrent pas Magny. Il fut bientôt après compromis dans la conspiration de Cellamare et obligé de fuir en Espagne[2].

M. Dufort de Cheverny et les derniers introducteurs de l'ancien régime vinrent relever la charge du discrédit où elle était un instant tombée.

La liste des introducteurs des ambassadeurs, de 1585 à 1792, à notre connaissance, n'a jamais été dressée. On la trouvera plus loin avec quelques indications biographiques sur chacun des introducteurs.

1. Dangeau, XVII, 254, 255, 257, 266, 431, 435.
2. Saint-Simon, X, 4, 5.

V

A la création de la charge d'introducteur des ambassadeurs, M. de Gondi avait pris pour l'aider dans ses fonctions son secrétaire Hubert Girault, qui l'avait accompagné à Rome et qui « avait appris à cette cour, centre de toutes les cérémonies, plus de ces sortes de choses qu'on n'en sait d'ordinaire en France ».

Quelques années plus tard, le roi donna une des charges de secrétaire de sa chambre à Girault, qui devint ainsi secrétaire du roi à la conduite des ambassadeurs. Mais ce ne fut qu'en 1608 que ses fonctions devinrent officielles; il reçut alors un brevet de secrétaire ordinaire en la charge de conducteur des ambassadeurs pour l'exercer près de l'introducteur.

En 1622, Girault obtint un brevet de survivance pour son fils.

« La manière dont cette charge était entrée dans la famille de Girault et les termes des brevets qu'ils avaient obtenus avaient fait prétendre à Bonneuil et à Sainctot que cette charge était à leur nomination, comme celle des officiers des Cent Suisses et des officiers des gardes de la porte sont à la nomination des capitaines de ces compagnies. Mais dès que Girault fut mort, le roi se fit représenter

lesdits brevets et, sur leur lecture, il décida que la charge était uniquement à la nomination de Sa Majesté[1]. »

Mais s'il ne nommait pas ce secrétaire, l'introducteur entendait l'avoir directement sous ses ordres; le brevet de l'un d'entre eux portait qu'il servirait *avec* l'introducteur au lieu de *près* l'introducteur. Le baron de Breteuil et Sainctot présentèrent un mémoire au roi pour faire réformer cet abus, et le 13 mars 1713 le roi décida que le brevet serait à l'avenir rédigé dans les termes suivants :

« Aujourd'hui... le roi étant à Versailles, bien informé de la bonne conduite et de la capacité de..... l'un de ses gentilshommes servants, Sa Majesté l'a retenu et retient en l'état et charge de son secrétaire ordinaire à la conduite des ambassadeurs près Sa Majesté, au lieu et place du sieur..... pour dorénavant l'exercer et y servir Sa Majesté en toute occasion près les sieurs conducteurs des ambassadeurs et jouir de ladite charge aux mêmes honneurs et privilèges dont a joui ledit sieur..... et aux gages et appointements qui seront ordonnés par Sa Majesté, m'ayant commandé de lui en expédier le présent brevet qu'Elle a signé de sa main et fait contresigner par moi conducteur, etc.[2]. »

Tandis que l'introducteur changeait chaque semestre, le secrétaire à la conduite était permanent; il était le véritable gardien de la tradition; c'est à lui qu'on avait recours en toute circonstance; son expérience n'était jamais en défaut; il avait soin, d'ailleurs, de tenir un *journal* de sa charge où étaient relatés les moindres incidents qui pouvaient servir de précédents. Plusieurs de ces journaux ont été conservés et se trouvent au dépôt des archives du ministère des Affaires étrangères.

1. Mémoires de Breteuil. Pour le conflit entre Torcy, Sainctot et Bonneuil, voir Dangeau, VI, 91.

2. Mémoires de Breteuil; voir aussi, Luynes, *Mémoires*, XVI, 44.

VIII. — Entrée publique de S. Exc. M. le Cte de Kaunitz-Rittberg

d'après une gravure du Cabinet des Estampes.

VI

La charge d'introducteur des ambassadeurs disparut avec la royauté. A quoi, d'ailleurs, un introducteur aurait-il pu servir pendant la Révolution? il n'y avait plus d'ambassadeurs : ceux des représentants des puissances étrangères, qui n'avaient pas quitté Paris, y vivaient, et non sans courir certains dangers, en simples particuliers[1].

Aussi quand, le 9 août 1794, le nouvel ambassadeur des États-Unis, James Monroë, arriva à Paris, se trouva-t-il fort embarrassé. Comment serait-il reçu? Rien n'avait été prévu. L'ambassadeur régla lui-même son cérémonial. N'étant pas informé du département compétent ni des formes établies par la loi pour reconnaître son caractère, il fit part de sa mission aux représentants de la nation en leur faisant observer qu'il leur appartenait de déterminer le jour de son audience et de prescrire le mode d'après lequel il devait être reçu. Le lendemain, la Convention nationale l'admit aux honneurs de sa séance et tout le cérémonial se borna à l'échange de deux discours.

Mais plus tard, à l'occasion d'autres ambassades, le Comité de salut public crut devoir faire étudier « les cérémonies consacrées

1. Voir F. Masson. *Le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution.*

par l'usage chez les divers peuples de l'Europe lors de la réception des ambassadeurs et ministres plénipotentiaires », et sur sa proposition la Convention rendit, le 4 floréal an III, le décret suivant[1] :

« Art. 1. — A la réception des envoyés des puissances étrangères dans le sein de la représentation nationale, ceux qui seront revêtus du caractère d'ambassadeur seront assis dans un fauteuil vis-à-vis du président.

« Ils parleront assis.

« Art. 2. — Il sera placé, pour leur cortège, des banquettes à droite et à gauche.

« Art. 3. — La disposition de l'article précédent est commune à tous les envoyés des puissances étrangères, revêtus du caractère de ministre plénipotentiaire.

« Art. 4. — Le président, dans sa réponse à l'ambassadeur ou autre envoyé, lui donnera les mêmes titres qui lui seront attribués par ses lettres de créance. »

Ce cérémonial fut employé pour la première fois à l'occasion de l'arrivée du baron Éric Magnus Staël de Holstein, ambassadeur de Suède. En 1795, la plupart des puissances étaient représentées à Paris; mais leurs envoyés devaient éprouver quelques difficultés à s'accoutumer au nouvel ordre de choses. Le ministre des relations extérieures ne les faisait-il pas inviter, le 21 janvier 1796, à la fête de l'anniversaire de l'exécution de Louis XVI!

Sous le Directoire, avec M. de Talleyrand au ministère, on revint à des formes plus correctes vis-à-vis du corps diplomatique.

Barras, à ce que dit M. de la Jus dans ses *Recherches sur le Cérémonial,* avait songé à rétablir la charge d'introducteur des ambassa-

1. Voir le *Code diplomatique*, par Portiez, de l'Oise, tribun.

deurs. Il ne nous a pas été possible de vérifier ce fait. Il est vrai qu'un journal du temps, en relatant les divers incidents auxquels donna lieu l'arrivée de l'ambassadeur turc, a mentionné un introducteur des ambassadeurs, M. de la Chabeaussière[1]. Mais n'était-ce pas seulement de la part d'un journaliste d'opposition une pointe que suffisent à expliquer les intimes relations des deux frères Poisson de la Chabeaussière avec le directeur Barras? Le cérémonial fixé par le Directoire exécutif pour la réception et l'audience publique de l'ambassadeur ottoman ne fait aucune allusion à l'introducteur des ambassadeurs.

Nous ne croyons pas inutile de reproduire ici ce curieux document[2] :

La réception et audience publique du Directoire exécutif pour l'Ambassadeur ottoman auront lieu le dix thermidor prochain. L'audience sera fixée à cinq heures après-midi et les marches des cortèges se combineront en conséquence.

Le général commandant la division militaire ira prendre l'Ambassadeur à son hôtel pour le conduire au Directoire, et, dans la marche, sa voiture précédera immédiatement celle dans laquelle montera l'Ambassadeur, ou marchera à son côté gauche.

L'Ambassadeur se rendra au Palais directorial en passant par le pont de la

1. *Le Thé*, n° du 15 juillet 1797 : « Le Directoire a ordonné au ministre Bénézech d'aller au-devant de l'ambassadeur ottoman et de se conformer aux lois de l'étiquette concernant les ambassadeurs de la cour ottomane. Le ministre a consulté l'archiviste dépositaire du *compendium* des cérémonies à observer en pareil cas par la République française. L'archiviste a consulté ses commis, qui ont consulté le Catalogue alphabétique des livres de la Bibliothèque nationale. Or comme on n'y a rien trouvé, on a convenu que cette fois on se conformerait aux usages de la monarchie. D'après cela, le ministre Bénézech a fait savoir à tous ses gens qu'ils eussent à se tenir prêts à monter à cheval au premier moment. Le discours, composé par M. de Talleyrand-Périgord, sera prononcé à la porte Saint-Marceau par M. de la Chabeaussière, introducteur des ambassadeurs de la République. »

Sur les La Chabeaussière, leur carrière politique et administrative, et leur rôle comme journalistes, acteurs dramatiques ou régisseurs de théâtre, voir la *Biographie Michaud* et les *Mémoires* de Barras (III, 78, 80). Voir aussi aux *Archives nationales*, AF_{III}* 177.

2. *Archives nationales*, AF_{III}* 177 (fol. 67, n° 979), 6 thermidor an V.

Révolution, suivra les quais jusqu'au Pont-Neuf, rue de Thionville et celle de Tournon.

La marche, depuis son hôtel jusqu'au Palais directorial, sera ordonnée ainsi qu'il suit :

Un détachement de quarante hommes de cavalerie ;

Le commandant de cette troupe, le maréchal des logis[1] et le capitaine de gendarmerie qui ont été chargés d'accompagner l'Ambassadeur de Marseille à Paris, à cheval ;

Une musique militaire nombreuse ;

Les chevaux de main de l'Ambassadeur ;

Les voitures et sa suite, dans l'ordre qu'il jugera à propos ;

La voiture du Ministre des Relations extérieures ;

Deux voitures du Directoire exécutif, dans l'une desquelles l'Ambassadeur montera.

Un détachement de quarante hommes de cavalerie terminera la marche.

Lorsque l'Ambassadeur montera en voiture, une ordonnance se détachera et viendra avertir le Ministre des Relations extérieures que son cortège est en marche.

Le Ministre des Relations extérieures, formant un cortège particulier composé du corps diplomatique qu'il invitera, d'une partie de ses bureaux et d'une troupe à cheval, se mettra en marche par la rue du Bac, le Pont national, de manière à rencontrer le cortège de l'Ambassadeur vers le débouché du Pont national.

L'Ambassadeur et son cortège feront halte, au sortir des Tuileries, si cela est nécessaire, en attendant que le cortège du Ministre des Relations extérieures ait passé.

Afin que la marche ne puisse être croisée ou interrompue, il sera placé de distance en distance, à chaque coin de rue, des piquets d'infanterie.

On battra aux champs aux corps de garde devant lesquels le cortège passera. La garde du Directoire sera entièrement sous les armes.

Arrivé dans la cour du Palais directorial, l'Ambassadeur, le premier secrétaire de légation, le premier et le second drogman, l'intendant et le mihmandar seront reçus dans le salon d'un des citoyens Directeurs, par le Ministre

1. Ce maréchal des logis qui devait, quelques années plus tard, devenir ministre des Affaires étrangères, était le chef d'escadrons de Caulaincourt, aide de camp du général Aubert Du Bayet, et chargé par lui d'amener, en qualité de Mihmandar, l'ambassadeur turc de Constantinople en France.

des Relations extérieures et le Ministre de l'Intérieur. Là ils attendront l'instant où le Directoire pourra le recevoir. Quatre huissiers viendront les avertir et les conduiront à la salle d'audience.

L'Ambassadeur marchera entre les deux Ministres, et il sera suivi par les personnes de sa suite désignées ci-dessus, qui entreront seules avec lui dans la salle d'audience. Le reste de la suite s'arrêtera dans la pièce voisine.

L'Ambassadeur fera trois saluts en s'avançant vers les Directeurs, qui resteront couverts. Après que le Ministre des Relations extérieures l'aura présenté, l'Ambassadeur prononcera son compliment, qui sera traduit par son premier drogman, et l'interprète du Directoire, qui se tiendra à la gauche du Ministre des Relations extérieures, traduira de suite à l'Ambassadeur la réponse du président du Directoire.

Ensuite l'Ambassadeur sera introduit dans une seconde pièce du Directoire pour y causer pendant quelques instants sans cérémonie.

Lorsque l'Ambassadeur se retirera, le Ministre des Relations extérieures l'accompagnera jusqu'à la porte de la salle d'audience, et l'interprète du Directoire jusqu'à la voiture.

L'Ambassadeur retournera à son hôtel dans la même voiture et avec le même cortège qui l'aura suivi depuis son hôtel jusqu'au palais du Directoire, à l'exception du général de division militaire.

Après l'audience, la garde d'honneur qui a été mise chez l'Ambassadeur depuis son arrivée sera congédiée.

Le Ministre des Relations extérieures donnera à l'Ambassadeur, le jour de l'audience, un dîner de cérémonie, où celui-ci se rendra seul avec les officiers de l'Ambassade, dont il voudra se faire accompagner.

Le Ministre des Relations extérieures invitera les ministres ses collègues à assister à la cérémonie de l'audience, et ils y viendront revêtus de leurs costumes.

Ce Ministre est chargé de l'exécution des présentes instructions, et de se concerter avec ceux de ses collègues dont le concours lui est nécessaire.

Sous le Consulat comme sous le Directoire, le ministre des Relations extérieures remplit les fonctions d'introducteur. Dans la cérémonie de l'installation des consuls, les ambassadeurs qui « étaient tous en habits de cérémonie, en épée et avec les cordons de leurs ordres », furent présentés par Talleyrand, alors ministre. « Ils remirent leurs lettres de créance au Premier Consul, qui les donna

aussitôt au citoyen Talleyrand. » Ensuite tout le corps diplomatique dîna chez le Premier Consul. Bonaparte recevait régulièrement le 2 et le 17 de chaque mois les ambassadeurs étrangers; quelquefois il leur accordait une audience extraordinaire. C'est l'une de ces audiences qu'a représentée Desrais dans un charmant dessin de la collection Beurdeley que l'on a pu voir au grand palais dans l'Exposition centennale de l'art français.

La charge d'introducteur des ambassadeurs ne reparut qu'avec l'Empire.

D'après le « cérémonial du palais », le grand-maître des cérémonies avait deux genres différents de fonctions, les cérémonies et l'introduction des ambassadeurs, et chacun de ces genres se subdivisait en deux, les grandes cérémonies publiques et solennelles et les cérémonies ordinaires, les introductions solennelles et les introductions ordinaires.

Le grand-maître était assisté de deux maîtres des cérémonies, introducteurs des ambassadeurs, alternativement de service par trois mois, et de deux aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction.

Le costume des grands officiers de la couronne, avec la couleur violette, était porté par le grand-maître des cérémonies.

Voici, d'après l'ouvrage sur le sacre de Napoléon Ier, la description du costume de l'aide des cérémonies, secrétaire à l'introduction : habit français de drap violet brodé d'argent, veste et culotte de drap blanc, brodées d'argent; jabot et manchettes de dentelle, chapeau à trois cornes, garni d'argent; plumet blanc. Le bâton de velours violet, garni d'or à la poignée, pomme d'ivoire, cercle d'or[1].

Des procès-verbaux exacts de chaque introduction étaient dres-

1. Nous avons retrouvé aux Archives nationales, O²137, le compte de fourniture des bâtons de cérémonies :

Compte de M. Biennais, orfèvre de S. M. l'Empereur et Roi, rue Saint-Honoré, n° 283 :

« 1° Pour fourniture de deux bâtons de maître des cérémonies garnis en velours

[illegible] Ensuite [illegible] corps diplomatique [illegible] le 2 [illegible] quelquefois il [illegible] de ces ar- [illegible] dessin de la col- [illegible] l'Expos[illegible]

[illegible] reparut qu'avec

[illegible] des céréme- [illegible] les cérémonies et [illegible] se subdivi- [illegible] et les [illegible]

[illegible] deux maîtres des cérémonies, [illegible] par trois [illegible] se [illegible] induction. [illegible] de la [illegible], avec la couleur [illegible] des cérémonies.

[illegible] Napoléon Ier la descrip- [illegible] se [illegible] à l'introduc- [illegible] d'argent, veste et culotte [illegible] et manchettes de dentelle, [illegible] plume blanc. Le bâton de [illegible] d'ivoire, cercle d'or[illegible]. [illegible] introduction [illegible] dres- [illegible] le compte de fourniture des [illegible] rue Saint Honoré. [illegible] des cérémonies [illegible] en velours

IX. — Un Aide des Cérémonies, Secrétaire a la Conduite des Ambassadeurs
Sous le Premier Empire.

sés; le grand-maître les signait et en présentait à la fin de chaque année le recueil à l'empereur; cette collection devait former « le nouveau cérémonial français ».

On avait dû, en effet, se préoccuper de reconstituer un cérémonial. « Depuis quinze ans, écrivait M. de Talleyrand à M. d'Hauterive, dans une lettre que nous avons déjà citée, la plupart des questions du cérémonial avaient été perdues de vue. Lorsqu'on a voulu les rétablir, on n'en a pas assez recherché les principes et embrassé l'ensemble. Chaque époque a amené quelque différence dans le protocole, et c'est en tâtonnant qu'on a cherché à revenir aux convenances si longtemps abandonnées. »

Convaincu de la nécessité d'un cérémonial fixe et régulier, Talleyrand forma, en octobre 1806, dans l'intérieur de son département, une commission chargée de lui donner son opinion sur toutes les questions de cérémonial, de protocole et d'étiquette. Cette commission, composée de M. d'Hauterive, président, et de MM. Pfeffel, Bourgoing, de Rayneval et Besson, devait faire un « corps complet du protocole », qu'elle rattacherait ensuite à l'étiquette du palais. Elle n'eut pas le temps de réaliser ce plan. Un an à peine après sa création, elle était supprimée à la suite de diverses erreurs commises dans les titres des rois, frères de l'empereur.

noir, parsemé d'abeilles en vermeil, ciselées, découpées et pointées sur lesdits bâtons, et la pomme, ainsi que le bout, en ivoire; le bout armé d'acier et sur la pomme une abeille ciselée et dorée, ainsi que toutes les viroles, valant pour poids de l'argent, dorure, façon et velours, 270 fr. chaque, ci 540 fr.;

« 2° Pour fourniture d'un bâton de grand-maître des cérémonies, garni en velours bleu parsemé d'abeilles en vermeil, pointées sur ledit bâton, lequel est surmonté d'un chapiteau orné de feuilles d'olivier et de chêne sur lequel est une couronne impériale; le tout en vermeil ciselé et orné de cannelures torses. Ledit bâton vaut pour poids, dorure, façon, ciselure et velours, 400 fr. Total, 940 fr. »

Approuvé le compte ci-dessus, le 26 août 1812.

Le grand-maître des cérémonies,

LE COMTE DE SÉGUR.

« La commission du protocole, qui est auprès du ministère, écrivait, le 15 mars 1808, l'empereur à M. de Champagny, n'a pas le sens commun; je désire qu'elle soit dissoute[1]. »

Ce fut au grand-maître des cérémonies, M. de Ségur, qu'incomba, dès lors, jusqu'à la fin de l'Empire, tout le service du protocole, et avec un souverain tel que Napoléon Ier, ce ne dut pas être sans difficulté qu'il put remplir ses fonctions[2].

1. Correspondance, n° 13654.
2. Voir notamment la lettre de l'Empereur au comte de Ségur, du 11 juin 1811. Correspondance, n° 17797.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, OU LA MORT.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE.

VII

La Restauration ramena le cérémonial de l'ancienne cour avec ses traditions et toute sa pompe sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X. Les introducteurs des Ambassadeurs reprirent leurs fonctions et l'Annuaire royal qui depuis 1740 les mentionnait à la suite du corps diplomatique étranger n'eut pour ainsi dire pas à changer leurs noms. Comme sous Louis XVI la charge appartenait à la famille la Live d'Épinay.

Cependant à côté des introducteurs s'était formée une institution nouvelle. Sous le premier Empire on avait établi au département des Relations extérieures un *Bureau des passeports* qui parmi ses attributions avait à s'occuper des privilèges des ambassadeurs étrangers; c'était lui, par exemple, qui leur distribuait les cartes d'identité permettant au corps diplomatique de circuler librement partout[1]. Ce bureau devint bientôt le *Bureau du Protocole* auquel fut confiée la rédaction des pleins pouvoirs, des ratifications, des lettres du roi aux souverains et princes étrangers, des lettres de notification, des lettres de

1. On trouvera page 72 le fac-similé d'une de ces cartes d'identité dont l'original est conservé dans l'œuvre du graveur Gatteaux, au cabinet des Estampes. N. M. Gatteaux fut sous le premier Empire et sous la Restauration le graveur attitré du ministère des Affaires étrangères, qui lui doit ses cachets, ses timbres, ses passeports et jusqu'aux étiquettes des cartons du dépôt des Archives.

créance et de rappel, enfin de tout ce qui tenait à la correspondance de forme et de cérémonial.

Ce bureau fort modeste au début (il dépendait d'abord de la direction des Chancelleries), donna lieu, au cours de la session législative de 1832 et de 1833, à de graves discussions. On en contesta l'utilité; pourquoi tant d'employés, lorsqu' « une sorte de répertoire où se trouveraient les formules du cérémonial, suffirait »? Ce bureau était d'ailleurs de création récente : « il n'y avait pas de chef de bureau chargé d'observer le cérémonial à l'époque des traités de Tolentino, de Léoben et de celui de Campo-Formio. On n'avait pas à examiner si tel ministre plénipotentiaire devait signer avec ou sans paraphe, si à la suite de son nom il devait apposer le sceau de ses armes ou celui des armes du pays dont il défendait les intérêts. Par le temps qui court, s'il est une fonction ridicule, c'est bien celle-là... » L'orateur qualifiait le bureau du Protocole de « niaiserie » et en demandait la suppression « comme un contre sens dans le temps où nous vivons »[1].

Le bureau du Protocole trouva un défenseur autorisé dans la personne du commissaire du Gouvernement, M. Mignet : « Les règles que le bureau du Protocole est chargé de maintenir et qui se trouvent admises par tous les États, ne sont pas relatives à un vain cérémonial. Les républiques elles-mêmes, qui paraîtraient devoir y rester étrangères, n'y sont pas le moins du monde indifférentes; très souvent des négociations importantes se trouvent entravées par des difficultés de protocole, par des vices de forme; et cela seul démontre la nécessité d'un bureau qui, connaissant les règles, puisse dégager les négociations des subtilités et des obstacles que des puissances seraient intéressés à jeter au-devant de la conclusion d'une affaire. C'est le bureau du Protocole qui est chargé de lever ces difficultés

1. Discussion du Budget des Affaires étrangères. Discours de M. Auguis, séance du 21 février 1833.

lorsqu'elles se présentent, et il faut pour cela qu'il connaisse les usages des peuples divers et qu'il conserve les traditions, non seulement de la France, mais encore des autres pays... »

M. Mignet sauva le bureau du Protocole qui devint, à la suite de l'ordonnance du 13 août 1833, un bureau autonome et prit une nouvelle importance quand son chef[1] fut en 1852 appelé à exercer les fonctions d'introducteur des Ambassadeurs.

L'Empereur Napoléon III qui, comme Prince-Président, s'était donné un introducteur des ambassadeurs, le comte Bacciochi, avait, dès son avènement au trône, fait réimprimer le Cérémonial du premier Empire. On vit alors reparaître le grand-maître des cérémonies, avec les deux maîtres des cérémonies, introducteurs des ambassadeurs, et les deux adjoints aux cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs. L'un des introducteurs fut, pendant toute la durée du second Empire, le chef du bureau du Protocole, M. Feuillet de Conches[2].

Entré au département en 1814, au bureau du Protocole en 1824, M. Feuillet de Conches avait, sous les régimes les plus divers, assuré le maintien des traditions et de la forme. Il ne prit sa retraite qu'en 1874, et quoique le gouvernement de la République n'ait pas rétabli le titre d'Introducteur des Ambassadeurs, M. Feuillet de Conches en avait été honoré si longtemps qu'il continua à le porter. L'usage l'a

1. Le premier chef du bureau du Protocole fut M. de Mornard. Né à Versailles, le 15 mai 1750, mort à Paris le 23 janvier 1826, Louis de Mornard fut successivement secrétaire général des duchés de Lorraine et de Bar (1773), secrétaire de la musique du roi et secrétaire du cabinet de Madame Victoire (1783), secrétaire général de la commission des transports militaires (1793), puis de celle des relations extérieures (1794), consul à Gijon (1795), et à Malaga (1800). Nommé en 1814 chef du bureau du Protocole, il fut remplacé en 1824 par M. Louis Besson. Ce dernier, qui était entré au département en 1795, fut mis à la retraite eu 1832. Le baron Feuillet de Conches, que les annuaires appellent jusqu'en 1852 M. Félix Feuillet, succéda à M. Besson comme chef du bureau du Protocole.

2. Le second introducteur fut le baron de Châteaubourg de 1853 à 1857 et, de 1857 à 1870, le baron de La Jus.

donné à ceux qui lui ont succédé comme chefs du service du Protocole ; ils ont d'ailleurs exercé toutes les attributions de l'introducteur.

Ainsi, peu à peu, par la suppression des distinctions qui existaient entre les fonctions d'introducteur des ambassadeurs, de maître des cérémonies, et de chef du service du Protocole, on fut amené, en France, à confondre sous une même appellation l'ancien formulaire des offices et des instruments diplomatiques et les formes mêmes observées dans les cérémonies publiques, ce qui a conduit à donner à un mot bien ancien une signification nouvelle et plus étendue et à créer le « Protocole » moderne.

LISTE DES INTRODUCTEURS DES AMBASSADEURS

DE 1585 A 1792

1585-1605 J. DE GONDI.

PREMIÈRE CHARGE		DEUXIÈME CHARGE	
1605-1620	J. B. DE GONDI.	1605-1631	DE THOU DE BONŒIL.
1620-1631	D'ESPEISSES.	1631-1634	GURON.
1631-1635	BAUTRU.	1634-1659	BRÛLON.
1635-1671	BERLIZE.	1659-1680	CHABENAT DE BONNEUIL.
1671-1691	Cette charge est réunie à la seconde entre les mains de Chabenat de Bonneuil, puis entre celles de son fils.	1680-1698	CHABENAT DE BONNEUIL.
		1698-1715	BRETEUIL.
		1715-1719	MAGNY.
		1719-1723	RAYMOND.
		1723-1725	ROUILLÉ DE MESLAY.
1691-1709	SAINCTOT.	1725-1730	MONTCONSEIL.
1709-1752	N. S. SAINCTOT.	1730-1736	HÉBERT.
1752-1764	DUFORT DE CHEVERNY.	1736-1747	VERNEUIL.
1764-1785	LA LIVE DE LA BRICHE.	1747-1757	VERNEUIL.
1785-1792	TAILLEPIED DE LA GARENNE.	1757-1773	LA LIVE DE JULLY.
		1773-1792	TOLOZAN.

SECRÉTAIRES A LA CONDUITE DE 1585 A 1792

1585-1625	GIRAULT.	17..-17..	LA TOURNELLE.
1625-1697	RENÉ GIRAULT.	17..-1761	LA TOURNELLE.
1699-1709	VILLERAS.	1761-1792	LE ROI DE SÉQUEVILLE.
1709-17..	MERLIN DU CHÉLAS.		

LISTE DES INTRODUCTEURS DES AMBASSADEURS

DE 1804 A 1900

1804-1813.

De Ségur, grand-maître des cérémonies ;
Salmatoris, Fontaine de Cramayel, de Seyssel, du Hamel, de Prie,
Maîtres des cérémonies, introducteurs ;
Aignan, Dargainaratz,
Aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction.

1814-1829 De la Live.
1814-1821 De Rémusat. } en survivance.
1821-1829 D'Épinay. }
1829-1830 D'Épinay.
Le Chev. de l'Espine et le Baron de Viviers,
Secrétaires à la conduite.

1830-1848 de Saint-Mauris.
1851 Comte Bacciochi

1852-1870.

Duc de Cambacérès, grand-maître des cérémonies;
Feuillet de Conches, Baron de Chateaubourg, Baron de La Jus,
Introducteurs des Ambassadeurs;
Baron de La Jus, Baron Sibuet, Puech Cazelle, Lecoq, Bertora,
Aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction.

1870-1874 Feuillet de Conches.
1874-1888 Mollard.
1888-1893 D'Ormesson.
1893-1895 De Bourqueney.
1895 Ph. Crozier.

NOTES

SUR

LES INTRODUCTEURS DES AMBASSADEURS

DE 1585 A 1792

Jérôme de Gondi.

1585-1605.

Le premier introducteur des ambassadeurs, Jérôme de Gondi, naquit à Valence, en Espagne, vers 1550, de François-Marie, envoyé du grand-duc de Toscane à Madrid, et de Anne Velez de Guevara. Il fut attiré en France par son oncle Jean-Baptiste (1501-1580), maître d'hôtel de Catherine de Médicis, qui lui donna la baronnie de Codun et lui laissa ses biens.

Catherine de Médicis l'employa dans de nombreuses missions; il négocia, notamment, en Espagne, le mariage de Charles IX et d'Élisabeth d'Autriche, et signa le traité stipulant les conditions de cette union (1570). Il fut chargé de conduire à l'audience du roi lord Walsingham, ambassadeur d'Angleterre (15 janvier 1571), et « commis à recevoir », le 29 mars 1571, le nonce et les ambassadeurs d'Espagne, d'Écosse et de Venise, lors de l'entrée de la reine à Paris. En 1578, il fut ambassadeur extraordinaire à Venise, et en 1589 à Rome à l'avènement de Henri IV. C'est par son intermédiaire que le grand-duc de Toscane fit passer les subsides considérables qu'il porta au nouveau roi. Henri IV, reconnaissant, le fit gentilhomme de la Chambre et chevalier de l'ordre; en 1600, il fut chevalier d'honneur de la reine Marie de Médicis. Il épousa Louise Bonacorsi. Il fit construire un magnifique hôtel occupant, avec ses dépendances et le jardin, tout l'espace actuellement compris entre les rues de Condé, de Vaugirard, Monsieur-le-Prince et le carrefour de l'Odéon.

Jean-Baptiste de Gondi.

1605-1620.

Jean-Baptiste de Gondi, né le 12 août 1576; d'abord gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, il devint introducteur des ambassadeurs en survivance de son père en 1605, et conseiller d'État le 17 décembre 1607. Il mourut en 1639.

De son mariage avec Polyxène, fille de Ferrante Rossi, général de l'armée vénitienne, et d'Anne de Gonzague, il n'eut qu'un fils, Jérôme qui mourut en 1686, à l'âge de 81 ans, à Florence où il s'était retiré. Entièrement ruiné par les dépenses prodigieuses de son père, Jean Baptiste de Gondi avait dû vendre en 1609 son palais de Florence à Philippe de Gondi son parent, et en 1612 son hôtel de Paris au prince de Condé[1].

De Thou de Bonœil.

1605-1631.

M. de Thou de Bonœil « toujours dans l'adoration du ministère, dit Tallemant des Réaux[2], et qu'on appelait vulgairement le dévot de la cour ». Conseiller d'État le 31 octobre 1614; pour reconnaître ses services, le roi lui donna en 1610 « 60 000 livres à prendre en cinq années consécutives par égales portions sur ses deniers tant ordinaires qu'extraordinaires[3] ».

Faye d'Espeisses.

1620-1631.

Charles Faye, chevalier d'Espeisses, baron de Trisac et de Cherrousse, appartenait à une famille de magistrats célèbres au XVIe siècle. Conseiller au Parlement en 1611, maître des requêtes en 1618, introducteur des ambassadeurs en 1620, et en même temps ambassadeur en Hollande, d'Espeisses était en relations avec les plus grands littérateurs de son temps. Lui-même a publié : *Mémoires de plusieurs choses considérables advenues en France depuis le*

1. Voir Corbinelli, *Histoire généalogique de la maison de Gondi*, Paris, 1705, 2 vol in-4°.

2. Tallemant des Réaux, II, 13.

3. Bibliothèque Nationale, cabinet des Titres, Pièces originales, 412

X. — BAUTRU
(1631-1635).

XI. — BRULON
(1634-1659).

Cabinet des Estampes

[illegible] 1607 [illegible]
1624, in-8°. [illegible]

[illegible] Il conserve [illegible] registres des dépêches de M. [illegible] Hollande.

[illegible]

[illegible]

Jean de [illegible] seiller d'État [illegible] gouverneur [illegible] Piémont [illegible] de l'[illegible] en 1629; [illegible] fut nommé introducteur des ambassadeurs [illegible] *de France* (19 et 20 [illegible] 1632) [illegible] rapportent [illegible] au [illegible] du roi, ce qui [illegible] en temps de paix [illegible] l'ambassade d'Espagne, ayant [illegible] fut payé d'[illegible] ministre d'Espagne [illegible] était contraire [illegible] elles, parce qu'[illegible] qu'à cheval il [illegible]

[illegible] *Histoire de Louis XIII* [illegible]

[illegible]

[illegible]

Le [illegible] à la charge de [illegible] se [illegible] pas la [illegible]

[illegible] Angers [illegible] 1788.

commencement de 1607 où finit l'histoire de M. de Thou jusqu'en 1609. Paris, 1634, in-8°. Il mourut le 5 mai 1638.

On conserve à la Bibliothèque Nationale, Fonds Français, n°s 17943-17945, trois registres de dépêches de M. d'Espeisses pendant son ambassade en Hollande.

Guron.

1631-1634.

Jean de Rechignevoisin, sieur de Guron, né vers 1575, mort en 1635. Conseiller d'État en 1621, gouverneur de Brouage en 1626, chargé de mission en Piémont au moment de l'affaire de Mantoue, il se distingua au siège de Casal en 1629; ambassadeur extraordinaire en Lorraine en 1632 et 1633. Guron fut nommé introducteur des ambassadeurs le 12 septembre 1631. La *Gazette de France* (19 et 26 mars 1632) cite de lui un trait que nous croyons devoir rapporter : « L'ambassadeur d'Espagne don Gonzalès de Cordoue ayant refusé un présent du roi, ce qui n'a jamais été pratiqué d'aucun autre ambassadeur en temps de paix, eut bientôt après sa riposte; car le sieur Navas, secrétaire de l'ambassade d'Espagne, ayant offert un présent de sa part au sieur de Guron, il fut payé d'un même refus; lui disant qu'il ne recevait rien de la part d'un ministre d'Espagne qui avait refusé en France la libéralité du roi et qu'il était contraint de chercher un exemple de son refus en l'action de don Gonzalès, parce qu'il n'en trouvait point ailleurs, lui ajoutant qu'à Paris non plus qu'à Casal il n'était aisé à surprendre. »

Guron a laissé une relation du siège de Mantoue qui est imprimée dans l'*Histoire de Louis XIII* du Père Griffet.

Bautru.

1631-1635.

« Le sieur de Bautru l'aîné, dit la *Gazette de France*, du 28 juillet 1631, fut reçu à la charge de conducteur des ambassadeurs, qui n'auront pas de quoi se plaindre de ce changement, car si son devancier savait l'histoire ancienne, il n'ignore pas la moderne. »

Né à Angers en 1588, Guillaume Bautru, après avoir été un des favoris de

Marie de Médicis, fut employé par le cardinal de Richelieu qui lui confia diverses missions en Angleterre et en Espagne; mais ses négociations l'ont rendu moins célèbre que son esprit. Tallemant des Réaux lui a consacré une historiette. Le *Ménagiana* est plein de ses bons mots; « il n'a jamais pu s'empêcher de médire, et comme les chiens ne mordent guère sans recevoir des coups de bâton, le pauvre Bautru ne manqua pas d'en avoir... » L'esprit de Bautru s'exerçait même à ses dépens et les recueils du temps rapportent maintes anecdotes auxquelles donna lieu le mariage malheureux contracté par l'introducteur des ambassadeurs avec Marthe Bigot, fille d'un maître des comptes : « Il est surprenant, dit Ménage, que pendant quarante ou cinquante ans M. de Bautru ait rempli toute l'Europe de ses railleries et de ses bons mots pendant qu'il y avait tant de choses à dire contre lui. *Risum fecit sed ridiculus fuit.* »

Bautru fut de la première liste de l'Académie française. Il mourut le 7 mars 1665. Le château de Serrant, qu'il avait fait construire près d'Angers et dont la châtellenie avait été érigée en comté en 1636, appartient maintenant au duc de la Trémoille. On y conserve un portrait en pied de Bautru; il existe de lui deux portraits gravés, l'un, en robe, par Fr. Chauveau, l'autre, en cuirasse, par Picart; c'est ce dernier que nous reproduisons ici [1].

Brûlon.

1634-1659.

Anne, comte de Brûlon, originaire de Bretagne, fut envoyé en mission auprès de l'électeur de Trèves et en Piémont; nommé introducteur en 1634, il se démit volontairement de sa charge en 1659. Il a laissé des mémoires sur le cérémonial dont la Bibliothèque Nationale (Fonds Français, n° 18520) et la Bibliothèque de l'Arsenal (n° 5410), conservent des copies. Des extraits de ces mémoires ont paru en 1649 dans le deuxième volume du *Cérémonial français*.

Nous reproduisons ici un portrait de Brûlon, gravé par Garnier, qui se trouve au cabinet des Estampes.

1. Sur Bautru, voir outre l'historiette de Tallemant des Réaux, l'ouvrage de M. René Kerviler : *Guillaume Bautru, comte de Serrant, l'un des quarante fondateurs de l'Académie française (1588-1565)*, 1876, in-8, et une notice dans Saint-Simon, éd. Boislisle, IV, 90.

XII. — BERLIZE
(1635-1671).

Cabinet des Estampes

F[illegible]

Nicolas de Berlize était [illegible]
de Tisy en Beaujolais, seigneur [illegible]
de Montcornet et de Dormans [illegible]
conseiller d'État et de Madelé[illegible]
chard Faure avait été à plusieurs [illegible]
magne et en Italie [illegible]
sa femme, enterré [illegible]
taphe les qualifie de [illegible]

Nicolas Faure de [illegible]
avait épousé Claude de [illegible]
César, seigneur de Dorm[illegible]
plusieurs enfants qui conti[illegible]

Peu d'intrigues [illegible]
sades intéressantes. Sans [illegible]
M. de Berlize fut chargé d'a[illegible]
le mariage de Marie de Gonz[illegible] pre-
mière que l'on vit à Paris.

Son nom est plus d'[illegible]

Il figure dans un grand [illegible]
de Christine de Sued[illegible]

Nicolas de Berl[illegible]

1. Bib. Nat., Cal[illegible]
2. *Les continuate[illegible]*
3. *Id.*, I, p. 2.

Berlize.

1635-1671.

Nicolas de Berlize était le fils de Guichard Faure, secrétaire du Roi, baron de Tisy en Beaujolais, seigneur de Champs-sur-Marne, de Berlize près Rethel, de Montcornet et de Dormans près Meaux, maître d'hôtel ordinaire du Roi et conseiller d'État, et de Madeleine Brûlart, sœur du chancelier de Sillery. Guichard Faure avait été à plusieurs reprises chargé de négociations en Allemagne et en Italie, il mourut à 82 ans, le 20 mars 1623, et fut, ainsi que sa femme, enterré dans l'église des Récollets, près de Saint-Laurent; l'épitaphe les qualifie de fondateur et de bienfaiteur de ce couvent[1].

Nicolas Faure de Berlize mourut en février 1671, sans alliance. Sa sœur avait épousé Claude de Bullion, le surintendant des finances; son frère Jules César, seigneur de Dormans, conseiller au Parlement, eut d'Anne Blondeau plusieurs enfants qui continuèrent le nom.

Peu d'introducteurs eurent pendant leur charge à recevoir autant d'ambassades intéressantes. Sans parler de l'envoyé éthiopien qu'il présenta à la cour, M. de Berlize fut chargé d'accompagner les ambassadeurs Polonais venus pour le mariage de Marie de Gonzague, et l'ambassade moscovite de 1654, la première que l'on vit à Paris.

Son nom est plus d'une fois cité dans la *Muse historique :*

... Le charmant monsieur de Berlize
Dont l'adresse et l'esprit surprend
Avait à tous marqués le rang
Qu'ils devaient tenir dans l'église[2] :

... Le sage monsieur de Berlize
Qu'en son employ beaucoup l'on prise.

Il figure dans un grand nombre d'estampes du temps; on le voit dans l'entrée de Christine de Suède et dans celle des Polonais que nous reproduisons ici.

Nicolas de Berlize a laissé des mémoires sur sa charge, Bibliothèque natio-

1. Bib. Nat., Cabinet des Titres. Pièces originales 1107. Dossiers bleus, 262, 6733.
2. *Les continuateurs de Loret*, I, p. 467.
3. *Id.*, I, p. 3.

nale, Fonds Français, n° 18520. On en trouve des extraits à l'Arsenal, ms. 5410, p. 421-462.

Le portrait de Berlize peint par Paillot a été gravé par Varlet. Il existe au cabinet des Estampes une très belle gravure qui le montre présentant son neveu au roi.

Chabenat de Bonneuil.

1659-1680.

Étienne Chabenat, seigneur de Bonneuil, vicomte de Savigny, baron de Nouan, ancien commis de d'Hémery, s'était énormément enrichi sous la Fronde.

Il obtint en 1671 de réunir à sa charge celle que la mort de Berlize laissait vacante; il la garda jusqu'à sa mort le 25 avril 1680.

Chabenat de Bonneuil.

1680-1698.

Dès 1674, Chabenat de Bonneuil avait obtenu la survivance de son père pour les deux charges d'introducteur qu'il ne posséda qu'à partir de 1680. Il en vendit une à Sainctot en 1691.

« Ayant peu de bien, il ne fit pas trop mal, dit le marquis de Sourches, de vendre une des charges et d'en mettre le prix à couvert. Il avait épousé une belle personne qui était fille d'un conseiller de la cour des aides, nommé Lefebvre de la Malmaison, et peut-être aurait-il mieux valu pour sa santé qu'il n'eût pas épousé une si belle fille[1]... »

Ce fut lui qui conduisit à l'audience du Roi le 16 mai 1685 le Doge et les quatre sénateurs de Gênes venus présenter à Louis XIV les excuses de la République après le bombardement de la ville. Il mourut le 16 juillet 1698[2].

Les Bonneuil ont rédigé des mémoires dont on trouve des fragments aux

1. Sourches, *Mémoires*, I, 143; III, 460; VI, 46.
2. Dangeau, VI, 385.

Archives du Ministère des Affaires étrangères, Fonds France, n° 1835; à l'Arsenal n°s 4230 et 3859. Un manuscrit, sorte de traité de la conduite des ambassadeurs, a paru dans deux ventes (catalogue Béhague, n° 267. Catalogue Morgand et Fatout, novembre 1880, n° 6449. Voir Saint-Simon, éd. Boislisle, VI, p. 37, note 6).

Nicolas Sainctot.

1691-1709.

Nicolas Sainctot, mort le 4 juillet 1713.

Il fut pourvu en 1691 de la charge de maître des cérémonies qu'avaient exercée son père et son oncle. Il la vendit, en 1691, 40000 écus à M. Desgranges, premier commis de Pontchartrain, et acheta 50000 écus la moitié de la charge d'introducteur des ambassadeurs de Bonneuil. Il se démit le 9 décembre 1709 au profit de son fils.

« Sainctot, dit Dangeau, faisait ce qu'il voulait et favorisait qui il lui plaisait avec adresse et hardiesse, quitte à être grondé », et il le fut souvent à en croire Saint-Simon.

Le Chevalier de Sainctot.

1709-1752.

Nicolas Sixte, chevalier de Sainctot, seigneur de Vémars, né en 1674, mort le 16 octobre 1753; succèda à son père en 1709.

Dans sa jeunesse, il passait pour un des seigneurs les plus galants de la cour; l'anecdote suivante est racontée à ce sujet par Dufort de Cheverny[1] : « Ce chevalier de Sainctot avait eu par sa figure beaucoup de succès auprès des femmes. Son père, qui était de la fin du règne de Louis XIV, était extrêmement dévot; un jour, en prenant congé du Régent qui partait pour l'armée, il lui dit que son fils avait l'honneur d'être sous ses ordres, et qu'il espérait qu'il serait toujours prêt à lui faire sa cour. La première chose que fit le Régent fut d'oublier la recommandation; ce ne fut qu'à la fin de la campagne qu'enten-

1. T. Ier, p. 53.

dant citer le chevalier pour un héros en prouesses amoureuses, il se ressouvint de la recommandation du dévot Sainctot. Il envoya inviter le chevalier pour souper; la connaissance fut bientôt faite et le chevalier se distingua dans ces orgies d'une façon extraordinaire. Au retour du Régent, Sainctot le père va lui faire sa cour au milieu d'une jeunesse toute brillante et après les premiers mots, il lui dit : « Monseigneur, j'espère que mon fils a eu l'honneur de vous faire sa cour. — Sans doute, répond le Régent, oui, monsieur, je l'ai beaucoup vu; c'est le plus agréable et le plus libertin que j'aie connu, c'est un homme délicieux. »

A la fin de sa vie, il était devenu « puissant et massif »; Dufort, son successeur, raconte plaisamment comment il le présenta aux ambassadeurs et ministres étrangers[1].

Le portrait du chevalier de Sainctot, que nous reproduisons ici, est extrait de la collection des portraits tirés de la galerie historique de Versailles.

Le fonds Cérémonial des mémoires et documents au dépôt des Affaires étrangères est formé pour la plus grande partie des documents réunis par les Sainctot pendant leur longue carrière, nos 1817 à 1852; voir aux nos 1830 et 1831 des mémoires de M. de Sainctot sur les devoirs de sa charge.

Le manuscrit original, dédié au roi, est à la Bibliothèque Nationale, Fonds Français, 14117-14120. « Cet ouvrage, dit dans sa préface Sainctot le père, est le fruit de cinquante-sept années de service que j'ai eu l'honneur de passer au service de Votre Majesté. J'ai pris soin d'y recueillir tout ce qui regarde le cérémonial de France à l'égard des ambassadeurs. » Ces mémoires, dont il existe de nombreuses copies ont été publiés dans le *Cérémonial diplomatique des cours de l'Europe* par Dumont et Rousset. — Voir encore à la Bibliothèque Nationale, Fonds Français, nos 6679 et 16633, et à la Bibliothèque de Rouen (collection Coquebert de Montbret, nos 1849-1852).

Des papiers des Sainctot sont à l'Arsenal. Ceux qui sont conservés au Musée britannique, mss. Egerton, 774-777, sont inventoriés dans le Cabinet Historique, V, 252-261, VI, 89-90. Tous les documents recueillis par les Sainctot sur la charge de maître des cérémonies sont à la Bibliothèque Mazarine, nos 2737-2752. Une table de ces seize volumes se trouve à la Bibliothèque Nationale, Fonds Français, 13017.

1. Dufort de Cheverny, I, p. 60.

XIII. — Nicolas SAINCTOT
(1691-1709).

Collection des portraits du Musée de Versailles.

Breteuil.

1698-1715.

Louis-Nicolas Le Tonnelier de Breteuil, baron de Preuilly, né à Montpellier le 15 septembre 1648, mort le 24 mai 1728. D'abord commis du marquis de Seignelay, puis lecteur du roi, il épousa Mlle de Normand, parente de Caumartin. En 1683, il fut envoyé à Mantoue comme ambassadeur; puis en 1698, il obtint, grâce à la protection de Caumartin et de Pontchartrain la charge d'introducteur. M. de Breteuil a laissé d'intéressants mémoires dont le Magasin de la Librairie a publié quelques extraits. Les originaux s'en trouvent à la Bibliothèque de l'Arsenal, n°s 3859 et 3860, et à la Bibliothèque de Rouen (collection Leber, n°s 3317-3323). Ce dernier manuscrit, qui est aux armes de Breteuil, a des corrections et des additions autographes. Le tome II porte cette mention : « Ce livre est pour Versailles, et le double mis au net et copié sur celui-ci est à Paris. » C'est sans doute ce double qui se trouve au dépôt du Ministère des Affaires étrangères, Fonds France, n° 1851. M. Eugène Asse a édité les lettres de la présidente Ferrand au baron de Breteuil.

Magny.

1715-1719.

Nicolas Foucaut, marquis de Magny, né le 25 février 1677, avocat du roi au Châtelet en 1699; en 1704, maître des requêtes et intendant de Caen où il succédait à son père. « Les folies que fit Magny dans une place si sérieuse, dit Saint-Simon, et les friponneries dont il fut convaincu furent si grossières et si fortes, qu'il fut rappelé avec ignominie. »

Nous avons vu comment, sous la Régence, un tel homme devint introducteur des ambassadeurs. Les incartades auxquelles il se livra dans l'exercice de ses fonctions amenèrent son emprisonnement à la Bastille. Cette leçon ne lui suffit pas; il fut bientôt après compromis dans la conspiration de Cellamare et obligé de fuir en Espagne. « Il y fut bien reçu et bien traité et quoiqu'il n'eût jamais été que de robe, il fut colonel et tôt après brigadier. » Chassé d'Espagne, il rentra en France après la mort du régent, « mais comme les brouillons n'étaient plus nécessaires à ceux qui les avaient recherchés pen-

dant la vie de ce prince, Magny demeura sur le pavé, chargé de mépris et de dettes pour le malheur d'une fort honnête femme qu'il avait épousée lorsqu'il était à Caen. Il a depuis traîné une vie obscure et misérable et est retourné enfin en Espagne où le même mépris et la même indigence l'ont suivi. »

Au moment où Magny s'était enfui, son père avait craint que sa charge ne fût confisquée; grâce à l'intervention de la duchesse d'Orléans, il obtint du régent la permission de la vendre[1], mais dit-il dans ses mémoires, « à condition que j'en traitasse avec M. Raymond, ce que j'ai fait moyennant 220 000 livres; mais je n'ai pas voulu profiter du prix de cette charge et j'ai demandé qu'il fût employé à payer les créanciers de mon fils et que le surplus fût employé au remplacement des deniers dotaux de Mme de Magny, ce qui a été ordonné par un arrêt du conseil. Le prix de cette charge a été payé par M. Raymond en billets de banque[2] ».

Raymond.

1719-1723.

Pour rendre à la charge d'introducteur un peu du prestige que lui avaient fait perdre les imprudences du dernier titulaire, il aurait fallu pour remplacer Magny un homme de cour honorable. Le choix du régent, encouragé d'ailleurs par le cardinal Dubois, se porta sur un de ses favoris les plus décriés, Raymond, qui acheta la charge moyennant 220 000 livres. « Il n'en avait que 100 000, mais M. Law lui prêta l'argent dont il avait besoin[3] ».

Peu de personnages ont été aussi maltraités que Raymond par les mémoires du temps.

« C'est un homme de beaucoup d'esprit et de belles-lettres et que le Régent loge au Palais-Royal. Il joue, il aime les femmes et la cour. C'est un marchand mêlé. » Après avoir tracé de lui ce portrait, Marais rappelle dans son journal quelques-uns des vers qui couraient sur son compte[4] :

De Monsieur Raymond voici le portrait,
Il a le vrai corps d'un hareng;

1. Dangeau, XVII, 437.
2. Foucaut, *Mémoires*.
3. Dangeau, *Mémoires*, XVIII, 14, 15, 61, 66.
4. *Journal de* Marais, I, 283, 503.

Il rime, il cabale
En homme de cour,
Croit être un Candale
Et même un savant.

De Monsieur Raymond, etc.
Il passe en science
Socrate et Platon,
Cependant il danse
Tout comme un ballon.

Saint-Simon paraît l'avoir beaucoup connu :

« Raymond, fils d'un fermier général, connu sous le nom de Raymond le Diable, était un petit homme qui n'était pas achevé de faire et comme un biscuit manqué; de beaucoup d'esprit, de lettres et d'effronterie, qui se piquait de tout savoir et d'exceller en tout, prose, poésie, goût, philosophie, galanterie, ce qui lui procura force ridicules aventures et brocards; mais ce qu'il sut le mieux, fut d'essayer à faire fortune, pour quoi tous moyens lui furent bons. Il fut le suivant des uns, le confident et le commode des autres de plus d'une façon, le rapporteur quand on le voulut et que cela lui parut utile. Il s'attacha à Canillac, au duc de Noailles, à Nocé, au duc de Brancas, surtout à l'abbé Dubois, dont il allait disant du pis pour faire parler les gens et puis le lui aller redire. Sa souplesse, son esprit et l'ornement de son esprit, sa facilité à adopter les goûts de chacun et une sorte d'agrément qu'on trouvait dans sa singularité, le mirent quelque temps fort à la mode, dont il sut tirer un grand parti pécuniaire. Il en avait espéré d'autres qui s'évanouirent avec le cardinal Dubois. Tel qu'il fut, il ne laissa pas de conserver des entrées dans plusieurs maisons distinguées. Il a fini par un mariage d'amour avec une fille de Rondet, joaillier, en quoi il n'y a eu ni disparité, ni mésalliance, et n'a pas gardé longtemps sa charge d'introducteur, voyant qu'elle ne le mènerait plus à être lui-même introduit. »

Rouillé de Meslay.

1723-1725.

Anne-Jean Rouillé, comte de Meslay, né le 22 avril 1696, mort le 10 avril 1725. Il était le fils de J. B. Rouillé, comte de Meslay, né le 15 avril 1656, mort le 13 mai 1715, et de Anne Catherine de la Briffe, morte le

19 février 1701. Son oncle, le président de Rouillé, fut ambassadeur en Portugal de 1697 à 1703.

Montconseil.

1725-1730.

Étienne-Louis-Antoine Guinot, marquis de Montconseil, page du roi en 1707, mousquetaire en 1713, enseigne au régiment des Gardes françaises le 31 mai 1717, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, par commission du 1er février 1723.

Comment le marquis de Montconseil fut-il alors amené à interrompre sa carrière militaire? Il acheta en 1725 la charge d'introducteur, mais ne la conserva pas longtemps. En 1730, il reprit le commandement de son régiment, et fut nommé brigadier le 18 octobre 1734, et maréchal de camp le 20 février 1743. Il se démit alors de son régiment : « M. de Montconseil, écrit le duc de Luynes[1], a la permission de vendre son régiment; c'est un régiment d'infanterie de 40000 livres; c'est M. de Tresnel, petit-fils de M. Leblanc, qui en a obtenu l'agrément, mais on a fait entendre d'ici à Mme de Tresnel qu'il fallait le payer beaucoup plus cher que la taxe, elle le paye effectivement 75000 livres. » Le marquis de Montconseil fut alors employé à l'armée d'Alsace sous le maréchal de Coigny et sous le prince de Conti; commandant de Huningue en 1747, il fut nommé lieutenant général des armées du roi le 1er janvier 1748, et commanda dans la Haute-Alsace, tantôt à Colmar, tantôt à Huningue pendant tout le reste de sa carrière; il y était encore en 1762[2].

Le marquis de Montconseil avait épousé Mlle de Curzé, « la fille de la belle Mme de Curzé », dit Luynes. Très souvent citée dans les mémoires du temps, Mme de Montconseil habitait Bagatelle où elle donnait des fêtes qui faisaient grand bruit. Le recueil de ces fêtes est conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, nos 3269, 3270, 3271. Favart était un familier de la marquise de Montconseil, il lui a dédié *Le Mariage par escalade*, représenté à l'Opéra-Comique, pour la première fois, le 11 septembre 1756.

1. Luynes, *Mémoires*, II, p. 443; IV, p. 213; X, p. 229-232.
2. Pinard, *Chronologie historique et militaire*, V, p. 369.

Hébert.

1730-1736.

André Hébert, baron de Chateldon, vicomte de Ferrières, né en 1681, mort en 1768. Son père avait été en 1687, quartinier, puis en 1700 échevin de la ville de Paris.

Verneuil.

1736-1747.

Eusèbe Jacques Chassepoux de Verneuil, né en 1695, mort en 1747[1], secrétaire de la Chambre et du Cabinet du Roi, obtint en 1746 l'érection en marquisat de la terre de Verneuil (près Loches). Sa mère était la sœur de l'abbé Eusèbe Renaudot et il avait eu par héritage le privilège de la Gazette.

Saint-Simon écrit en 1717[2] : « M. le duc d'Orléans accorde l'agrément de la charge de secrétaire du cabinet du président Duret à Verneuil qui a eu depuis la plume et une charge d'introducteur des ambassadeurs. Son père avait été lieutenant des gardes de Monsieur. Son nom est Chassepoux, sieur de Croque-fromage, celui de sa femme est Bigre. Je n'ai pu retenir le ridicule de ces noms. » « Il avait comme son fils, dit Dufort, des airs qui déplaisaient[3]. »

Marquis de Verneuil.

1747-1757.

Eusèbe Félix Chassepoux, marquis de Verneuil, né en 1720, mort en 1791.

Il épousa, en avril 1743, Anne-Adélaïde, fille du marquis d'Harville, maréchal de camp, ancien colonel du régiment Orléans dragons; à l'occasion

1. Luynes, *Mémoires*, IV, 475, 477; VIII, 77.
2. Saint-Simon, éd. Chéruel, IX, 289. — Dangeau, XVII, 164.
3. Dufort de Cheverny, I, 170.

de ce mariage le roi lui accorda la charge d'introducteur de son père, mais à condition que ce dernier continuerait à l'exercer pendant quelques années encore[1]. A la mort de son père, il put lui succéder dans ses fonctions de secrétaire du Cabinet et le roi lui accorda en outre la plume. « La charge de secrétaire du Cabinet vaut 8000 livres de rente; quand la plume y est jointe, elle en vaut 16000. Celui qui a la plume est chargé d'entretenir l'écritoire du Roi, d'encre, plumes, papier, etc. Cette dépense va à environ 1000 à 1100 livres par an[2]. » Aux revenus de ces différentes charges, Verneuil ajoutait le privilège de la *Gazette de France* qui lui valait 8000 livres de rente et qu'il vendit en février 1749 pour 100000 livres au président Onillon[3].

« Haut, fier, élevé à la cour, il avait un ton de suffisance qui lui faisait beaucoup d'ennemis. Des méchants savaient qu'il avait à Loches des parents dont le plus huppé était boucher... Il avait voulu s'assimiler à la cour, mais son origine était trop connue[4]. »

M. de Verneuil a laissé des mémoires concernant sa charge : aux Archives des Affaires étrangères, Fonds France, n° 1852, journal du cérémonial pour les années 1747 et 1748. A la Bibliothèque Nationale, mss. Fonds Français, nouvelles acquisitions, n°s 1111-1115 : Mémoires concernant la charge d'introducteur des ambassadeurs, 1747-1757.

M. de Verneuil eut beau connaître toutes les règles du cérémonial, le cérémonial lui infligea, un jour, une cruelle déconvenue. Il s'agissait de la présentation de sa femme; la femme d'un introducteur devait-elle être présentée dans la galerie ou dans le cabinet? On compulsa les précédents, on rédigea des mémoires, on fit appel aux souvenirs des plus vieux courtisans, on rappela ce qui s'était passé pour Mme Sainctot, pour Mme de Montconseil, pour la baronne de Breteuil. Il fut décidé que la présentation se ferait dans le cabinet. Le 16 mars 1750, la marquise de Verneuil fut bien présentée, mais elle ne fut pas saluée : « Mme de Verneuil s'avançait déjà pour saluer le Roi, mais Sa Majesté se retira... M. de Verneuil est au désespoir, il croyait avoir obtenu le traitement ordinaire [5]. »

M. de Verneuil ne se remit jamais de cette disgrâce; peut-être ses regrets

1. Luynes, *Mémoires*, IV, 475, 477.
2. *Id.*, VIII, 92.
3. *Id.* IX, 338; X, 251.
4. Dufort, I, 170.
5. Luynes dans ses *Mémoires* s'étend longuement sur cet incident, X, p. 229-232, et 409, 410. « L'usage, dit Dufort, est que la femme présentée, après avoir fait la révé-

auraient-ils été diminués, si comme il le désirait, la charge de grand-maître des cérémonies de l'Ordre, lui avait été accordée; mais le Roi lui refusa cette faveur[1]. Aussi, saisit-il avec empressement l'occasion de vendre sa charge à M. de la Live (100000 écus demi-comptant, demi en rente)[2] pour acheter au comte de Buron, la charge de grand-échanson, « une des premières charges de la couronne, dit Dufort[3], sans aucune fonction qu'au jour du sacre, ou le Jeudi-Saint, au lavement des pieds. Cette charge d'un prix modique était une faveur pour lui; elle l'assimilait aux plus grands officiers, elle le plaçait au rang des plus grands courtisans; tout flattait sa vanité et la vente de la charge d'introducteur des ambassadeurs le tirait des dépenses qu'il ne pouvait plus faire. »

Dufort comte de Cheverny.

1752-1764.

Jean Nicolas Dufort, né le 3 février 1731, mort à Blois le 28 février 1802. A peine âgé de 20 ans, il acheta (400000 livres) la charge de Sainctot. Il commença de l'exercer le 20 mars 1752. Il eut d'abord le deuxième semestre, puis (en 1757) le premier semestre. La première entrée où il fonctionna fut celle du comte de Kaunitz, figurée sur la gravure que nous reproduisons. Il vendit sa charge en avril 1764 à M. de la Briche et refusa le poste de ministre du Roi à Bruxelles et à Liège que lui offrait le duc de Choiseul : « Si Bruxelles était plein d'agréments, Liège était l'égout et la sentine de toute l'Europe. » (I, 315.) Il fut fait alors comte de Cheverny (en 1765), et devint lieutenant général du Blaisois. Dufort a laissé de très curieux mémoires qui ont été publiés par M. de Crèvecœur, sous ce titre : *Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution.* Paris, Plon, 1886, 2 vol. in-8. A cet ouvrage sont joints deux charmants portraits de M. et de Mme de Cheverny, peints par Drouais. M. le marquis des Méloizes-Fresnoy, à qui les originaux appartiennent, a bien voulu nous autoriser à reproduire ici le portrait de l'introducteur.

rence, fait un pas en avant; le Roi fait le reste et présente la joue; cela s'appelle avoir l'accolade du salut et de la présentation » (I, 171).

1. Luynes, XIII, 439.
2. *Id.*, XIV, 396.
3. Dufort de Cheverny, I, 189.

XV. — LA LIVE DE JULLY
(1757-1773).

Cabinet des Estampes.

de Mme de la Borde, femme d'un banquier de la cour de Versailles. M. de la Live de Jully eut trois enfants, dont l'aîné fut plus tard introducteur des ambassadeurs. « Mlle Nettine était un parti immense », dit M. Dufort. Elle mourut le 8 mai 1808.

La Live de la Briche.

1764-1785.

Alexis Janvier La Live de la Briche, né le 13 février 1735, frère de l'introducteur La Live de Jully. Il avait épousé Mlle Prévost, une nièce de M. Lemaistre, trésorier-général de l'ordinaire des guerres qui lui légua sa fortune.

Secrétaire des commandements de la reine, il acheta en 1764 la charge de Dufort.

Tolozan.

1773-1792.

Le marquis de Tolozan de Césane, d'une ancienne famille du Dauphiné, avait en survivance M. de Cramayel, puis M. de la Live, fils de M. de Jully, qui devint lui-même introducteur après l'Empire.

Taillepied de la Garenne.

1785-1792.

Charles Claude Alexandre Taillepied de la Garenne, d'une famille de fermiers-généraux, devint introducteur des ambassadeurs après avoir été secrétaire des commandements du comte de Provence. Il avait épousé, en 1776, Mlle Agathe-Marie Masson de Saint-Amand, fille d'un trésorier des rentes de l'hôtel de Ville à Paris, qui se remaria plus tard avec M. de la Live et mourut le 2 avril 1850, âgée de 91 ans.

NOTES

SUR LES

SECRÉTAIRES A LA CONDUITE DES AMBASSADEURS

DE 1585 A 1792

Girault.

1585-1625.

Hubert Girault qui assistait M. de Gondi depuis la création de la charge, reçut en 1608 le brevet de « secrétaire ordinaire à la conduite des ambassadeurs pour servir près les sieurs conducteurs des ambassadeurs ». Il mourut en 1625.

René Girault.

1625-1697.

René Girault, qui avait depuis 1622 la survivance de la charge de son père, dut attendre pour l'exercer l'âge de vingt ans. Jusqu'à ce moment un de ses oncles exerça ces fonctions pour lui. Il mourut âgé de 87 ans « après avoir passé soixante-sept ans dans cet emploi avec toute la capacité et toute l'exactitude qu'il demande ». « Il avait des amis dans toute l'Europe[1]. »

Villeras.

1699-1709.

A la mort de Girault, la charge resta quelque temps vacante. Son père avait été nommé directement par Gondi. Les introducteurs prétendirent exercer le

1. DANGEAU, V. 91. Voir aussi le *Mercure Français*, et les *Mémoires* de BRETEUIL.

même droit. Ce conflit entre Sainctot, Bonneuil et le ministre Torcy fut, ainsi que nous l'avons vu plus haut, réglé par le roi en 1699, qui décida que la charge dépendait du ministre et nomma M. de Villeras, ancien capitaine au régiment de Piémont; il lui donna 1 000 écus d'appointements alors que Girault n'avait que 1 200 francs.

« C'était le fils du secrétaire du président de Mesmes et qui toujours encore logeait chez lui. La vertu, la modestie, la lecture, l'esprit et la capacité de ce Villeras étaient singulières et lui acquirent une estime et une considération qui mérite d'être remarquée dans un homme et un emploi de si petit aloi. »

Villeras mourut le 14 août 1709 « fort aimé des ministres étrangers et fort estimé ici[1]. »

Merlin.

1709-17...

François Raymond Merlin, seigneur du Chélas, chevalier de Saint-Louis, gentilhomme servant de Sa Majesté, ancien capitaine de cavalerie.

Il était encore en fonction en 1718.

La Tournelle.

17..-1761.

Le successeur de Merlin fut M. de la Tournelle, sur qui nous ne possédons pas de renseignements. Son fils lui succéda; homme minutieux et né pour les cérémonies, ferme sur l'étiquette, « c'était un protocole ambulant, dit Dufort de Cheverny. Il avait l'air de dire : Regardez et vous apprendrez. D'une exactitude étonnante, sans mine, sans façon ni représentation, il était à la minute le premier à sa place. »

Très éprouvé par la mort subite de sa femme, il quitta sa charge pour se faire bénédictin. « Puisque vous êtes décidé à vous retirer pour embrasser l'état religieux, le roi trouve bon que vous suiviez des vues aussi pieuses (Lettre de M. de Saint-Florentin à la Tournelle, 27 juillet 1761). » Le 13 sep-

1. Dangeau, VI, 91. VII, 190. XIII, 11. — Sourches, VI, 199.

tembre 1761 une pension de 500 livres lui fut accordée en considération de son zèle pendant ses vingt années de service.

Il existe aux Archives du département un journal de la Tournelle sur les Cardinaux (1742-1749) (Fonds France, 1858). Un ex-libris armorié de la Tournelle se trouve sur l'exemplaire des mémoires de Sainctot conservé à la Bibliothèque de Rouen (collection Coquebert de Montbret, nos 1849-1852).

Séqueville.

1761-1792.

M. Leroi de Séqueville, né le 20 janvier 1725, mort en 1793, était le fils d'un premier commis du contrôle général de la chambre des Comptes. Longtemps commis au ministère des Affaires étrangères et particulièrement dans les bureaux de M. l'abbé de la Ville, Séqueville fut, en mai 1757, chargé de faire l'article Versailles dans la *Gazette de France* qui était à cette époque rédigée au département. Ce travail lui valait 600 livres par an. Le duc de Choiseul qui s'intéressait beaucoup à lui, lui fit donner la place de La Tournelle. En 1759, il avait épousé Marie Cécile de la Lande. « C'était, d'après Dufort, le meilleur homme possible. »

Il est l'auteur d'un manuscrit intéressant conservé aux Archives du département : *Mémoires du secrétaire ordinaire du roi à la conduite de MM. les Ambassadeurs*, 1761-1786, Fonds France, 1974, 1975, 1976.

NOTES

SUR

LES INTRODUCTEURS DES AMBASSADEURS

DE 1804 A 1900

Comte de Ségur.

1804-1814.

Louis-Philippe, comte de Ségur, né à Paris le 10 décembre 1753, mort le 27 août 1830. Ambassadeur en Russie en 1784, il accompagna Catherine II pendant son voyage de Crimée. Rentré en France en 1789, il fut nommé ambassadeur à Rome en 1791, puis en 1792 à Berlin; mais il ne resta que quelques mois dans ce dernier poste. Conseiller d'État en 1801, il fut nommé grand-maître des cérémonies en 1804. Sénateur en 1813, il devint pair de France à la Restauration. Membre de l'Académie française en 1809, M. de Ségur a laissé de nombreux ouvrages et notamment des Mémoires sur son séjour en Russie.

Le portrait du comte Louis-Philippe de Ségur, dans son costume de grand-maître des cérémonies, a été gravé en 1813, par Velyn.

M. de Ségur eut comme introducteurs, maîtres des cérémonies, MM. Salmatoris et de Cramayel, jusqu'en 1806, puis de 1806 à 1813, MM. de Cramayel et de Seyssel, auxquels s'ajoutèrent, en 1813, le baron du Hamel et le baron de Prie. Les aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction, furent, pendant toute la durée du premier Empire, Aignan et Dargainarats[1].

1. Dargainarats, né le 6 mars 1765. Après seize années de services militaires à Saint-Domingue, il devint, le 20 juillet 1804, aide des cérémonies, secrétaire à la conduite, fonction qu'il conserva jusqu'à sa retraite en 1817.

La Live.

1814-1829.

Fils aîné de M. de la Live de Jully, M. de la Live avait eu avant la Révolution la survivance de la charge de M. de Tolozan. A la chute de l'Empire, il reprit son poste d'introducteur des ambassadeurs (17 juin 1814). Il eut auprès de lui en survivance, de 1814 à 1821, M. de Rémusat, et de 1821 à 1829 M. de la Live d'Épinay.

M. de la Live, né le 6 août 1765, mourut le 16 mai 1829; il avait épousé Mme Masson, veuve de l'ancien introducteur Taillepied de la Garenne. Le fils de ce dernier qui désirait avoir la survivance de la charge, eut à cette occasion avec M. de la Live des discussions de famille, qu'il rendit publiques, en faisant paraître en 1819, chez Dondey-Dupré un curieux volume intitulé : « Lettres adressées par M. de la Garenne, second fils de l'introducteur des ambassadeurs à la cour de France, à M. de la Live, son beau-père, aujourd'hui introducteur, précédées de quelques considérations sur la position politique des esprits, suivies de diverses lettres adressées par le même aux ministres, et d'une réponse au manuscrit mis sous les yeux du roi par M. de la Live. »

M. de la Live, qui avait toutes les traditions de la charge d'introducteur connaissait l'importance des précédents. Aussi fut-il très embarrassé quand, le 3 octobre 1820, à l'issue de l'audience dans laquelle le nonce avait présenté au roi les félicitations du corps diplomatique, pour la naissance du duc de Bordeaux, les ambassadeurs l'entourèrent et lui demandèrent instamment de faire insérer au *Moniteur* les discours du nonce et du roi. Il alla prendre les ordres du roi. « Sire, lui dit-il, c'est au nom de tout le corps diplomatique que je viens demander à V. M. qu'Elle daigne m'autoriser à publier les paroles touchantes qu'Elle vient d'adresser à MM. les ambassadeurs, afin qu'ils puissent les transmettre à leurs souverains. Ces paroles, sire, ont retenti dans mon cœur, mais je ne suis pas assez sûr de ma mémoire pour me permettre de les retracer fidèlement. Si V. M. daignait venir au secours de ma mémoire... « Je ne sais », me dit le roi, « si je pourrai me rappeler une réponse prononcée entièrement d'abon- « dance. Mais (ajouta S. M. avec sa bonté ordinaire), mettez-vous là, je vais vous « la dicter autant que ma mémoire me la rappellera. » Je pris en tremblant la plume avec laquelle le roi signe chaque jour un nouveau bienfait de son gouvernement paternel et, les larmes aux yeux, j'écrivis sous la dictée de S. M. »

Le *Moniteur* publia les discours; mais M. de la Live fit de l'incident une

relation précise, qu'il déposa aux Archives du Ministère des affaires étrangères, « afin de servir d'exemple pour l'avenir, et afin que l'on ne puisse arguer, d'une circonstance toute particulière, la nécessité de publier les discours des membres du corps diplomatique, ce qui a toujours été inusité jusqu'à ce jour ».

D'Épinay.

1829-1830.

Pierre Louis Nicolas Joseph Quirin La Live, baron d'Épinay, était petit-fils de Mme d'Épinay et fils de Louis Joseph La Live d'Épinay qui s'établit à Fribourg en 1775 et de Anne Élisabeth de Boccard. Né le 30 octobre 1777, il épousa le 13 avril 1812 Mlle Marie Cléophée de Surbeck, de Soleure. Ayant fait de sa propriété de Grandfey près Fribourg une ferme modèle, il consacrait ses loisirs à composer un ouvrage destiné à vulgariser les perfectionnements des procédés agricoles. Cet ouvrage parut à Fribourg en 1828 sous le titre : *Pratiques d'agriculture par un cultivateur fribourgeois.* Après la Restauration, le baron d'Épinay entra au service de Louis XVIII comme capitaine grand juge du 8e régiment de la garde royale (2e suisse, colonel d'Affry). En 1817 il fit, avec le général Gady et son collègue Kaiser de Frauenstein, un projet du code pénal pour les troupes suisses au service de France, qui fut accepté par la Diète. En 1821, il fut nommé en survivance de M. de la Live. Introducteur des ambassadeurs en 1829, le baron d'Épinay fut dépossédé par la Révolution de 1830. Il mourut le 22 avril 1842.

M. le baron Louis d'Épinay, directeur des travaux publics du canton de Fribourg, a bien voulu nous communiquer le portrait de son grand-père; l'introducteur des ambassadeurs y est représenté en uniforme de capitaine grand juge aux gardes Suisses.

De Saint-Mauris.

1830-1848.

Le comte Victor de Saint-Mauris était officier dans le 3e régiment de la garde royale, lorsque M. de Serre le décida à quitter l'armée pour entrer au ministère des Affaires étrangères, il l'emmena comme attaché à l'ambassade de

Naples en 1822. Successivement deuxième secrétaire à Rio-de-Janeiro en 1823, à Carlsruhe en 1826, et premier secrétaire à Munich en 1829, le comte de Saint-Mauris fut nommé, en 1830, introducteur des ambassadeurs. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1848. M. de Saint-Mauris mourut en 1867.

Feuillet de Conches.

1848-1874.

M. de Saint-Mauris ne fut pas remplacé; ce fut, sous le gouvernement de 1848, le chef du bureau du Protocole, M. Feuillet de Conches, qui remplit les fonctions d'introducteur. Le Prince-Président Louis-Napoléon le donna comme adjoint au comte Félix Baciocchi, son maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs et, à l'avènement de l'Empire, M. Feuillet de Conches, tout en conservant son service au Ministère des Affaires étrangères, fut appelé à remplir l'une des deux charges d'introducteurs dépendant du duc de Cambacérès[1], grand maître des cérémonies. L'autre charge fut exercée, de 1853 à 1857, par le baron de Châteaubourg, et, de 1857 à 1870, par le baron de La Jus. Ce dernier avait été jusqu'alors l'un des aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs. Il fut remplacé par le baron Sibuet[2], à qui succéda en 1869 M. Puech Cazelle. Le second aide des cérémonies, secrétaire à l'introduction, fut de 1853 à 1866 M. Jules Lecoq, de 1866 à 1870 M. Bertora. A partir de 1866, un secrétaire général, ayant rang de secrétaire à l'introduction, M. Henri Morice, avait complété le personnel de la grande maîtrise des cérémonies du second Empire.

Maintenu par le Gouvernement de la République à la tête du bureau du protocole, M. Feuillet de Conches continua à s'acquitter de tous les devoirs de l'introducteur des ambassadeurs, dont la fonction n'avait pas été rétablie.

Né à Paris en 1798, le baron Feuillet de Conches entra au Ministère des Affaires étrangères, au Bureau des passeports, le 25 juin 1814. Nommé au Bureau du protocole en 1824, il devint chef de ce bureau en 1832. Il porta depuis 1844 le titre de sous-directeur, et depuis 1869 celui de directeur. Il prit

1. Le duc de Cambacérès, né le 20 septembre 1798, mort le 12 juillet 1881.

2. Joseph Prosper, baron Sibuet, né à Thionville, le 17 février 1811. Député au Corps législatif en 1863, il fut réélu en 1869. Il donna alors sa démission d'officier de la couronne et fut nommé aide des cérémonies honoraire. Le baron Sibuet mourut le 25 janvier 1874, au château de Virieux (Ardennes).

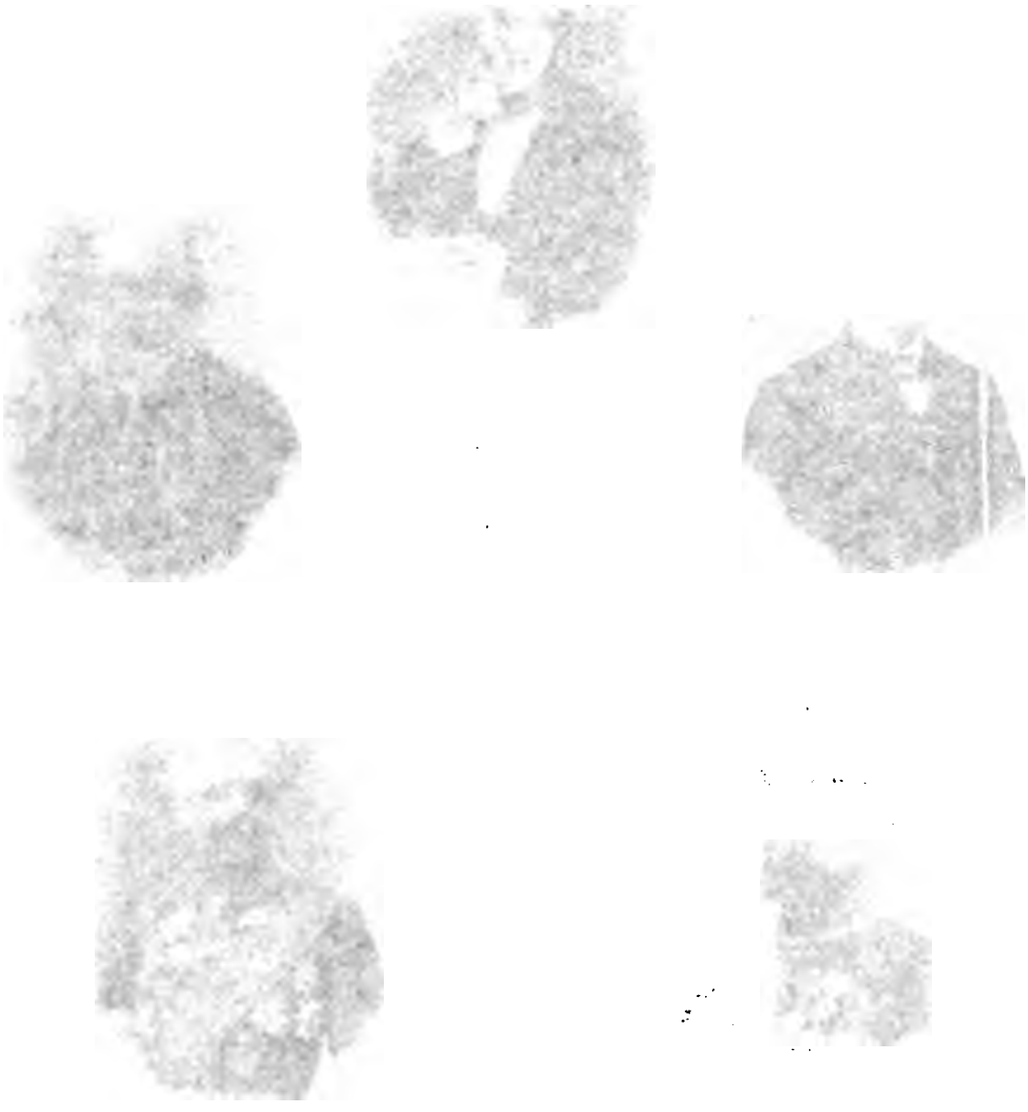

sa retraite en 1874, comme ministre plénipotentiaire et commandeur de la Légion d'honneur. Il mourut le 5 février 1887.

M. Feuillet de Conches a publié un grand nombre d'ouvrages; outre ses travaux sur Léopold Robert, sur Montaigne, sur Marie-Antoinette, et son volume *Les Femmes blondes*, nous citerons les *Contes d'un vieil enfant*, les *Souvenirs d'un curieux octogénaire* et les *Causeries d'un curieux; variétés d'histoire et d'art, tirées d'un cabinet d'autographes et de dessins*. L'importante collection d'autographes formée par M. Feuillet de Conches fut, en grande partie, dispersée de son vivant; les dossiers les plus précieux furent cédés à l'amiable; le reste parut dans une vente anonyme au mois d'avril 1875.

Mollard.

1874-1888.

Jean Hippolyte-Gabriel Mollard, né le 4 décembre 1833, mort le 25 août 1888. Attaché au Bureau du protocole, 1852; chef de ce bureau, 1874; sous-directeur du protocole, introducteur des ambassadeurs, 22 décembre 1874; directeur à partir de 1880.

D'Ormesson.

1888-1893.

Olivier-Gabriel-François de Paule Lefèvre, comte d'Ormesson, né le 3 janvier 1849. Attaché à Bruxelles, 1867-1871; sous-préfet en 1876, préfet en 1877, conseiller d'ambassade à Saint-Pétersbourg, 1886; ministre plénipotentiaire, chargé en cette qualité des fonctions de chef du protocole, 20 septembre 1888; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Copenhague, 1893; à Lisbonne, 1895, et depuis 1897 à Athènes.

De Bourqueney.

1893-1895.

Marie-Victor-Félix, comte de Bourqueney, né le 25 avril 1847, entré au service comme attaché d'ambassade en 1866, ministre plénipotentiaire, chargé des fonctions de chef du Service du protocole, du 8 septembre 1893 au 10 avril 1895.

Crozier.

1895.

Philippe-Marius Crozier, né le 31 janvier 1857; élève de l'École polytechnique, 1er novembre 1878; sous-lieutenant d'artillerie, 1880; attaché d'ambassade, 17 février 1881; ministre résident à Luxembourg, 10 mai 1893; ministre plénipotentiaire, 8 décembre 1894; chef du Service du protocole, 10 avril 1895.

Depuis le 8 septembre 1893, M. Armand Mollard, né le 28 mai 1862, entré au service comme attaché au protocole le 7 octobre 1881, est chef adjoint du Service du protocole.

NOTES

SUR

LES GRAVURES ET PORTRAITS

Afin de retracer en quelque sorte la marche du cortège d'un ambassadeur depuis son entrée à Paris jusqu'à sa présentation au souverain, nous avons reproduit quelques estampes ou tableaux, choisis parmi les œuvres relatives au cérémonial qui sont, en si grand nombre, conservées dans les dépôts publics et dans les collections particulières. La série des anciens almanachs illustrés que possède le Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale est une source de documents trop précieuse pour que nous n'y ayons pas largement puisé[1]. Mais les entrées et les audiences d'ambassadeurs n'ont pas inspiré seulement les graveurs ordinaires d'almanachs. Les meilleurs peintres, les artistes les plus connus, ont consacré leur talent à reproduire quelques-unes de ces cérémonies dans des tableaux ou dans des dessins que leur commandait soit le roi, soit l'ambassadeur; ces cortèges de Turcs, de Persans, de Marocains ou de Siamois étaient d'ailleurs des sujets bien dignes de tenter le crayon des Parrocel, des Coypel ou des Cochin. A propos des différentes planches publiées dans cette plaquette, nous rap-

1. Voir *les Anciens Almanachs illustrés*, par Champier. Un vol. in-fol. Paris, 1886.

pelons quelques-unes des principales œuvres consacrées par ces artistes aux représentations du « Protocole ».

I. — Les compliments faits au Roy sur son auguste majorité, par les princes, seigneurs et ministres étrangers et cours souveraines, en son palais des Tuileries, le 23 février 1723; d'après un almanach du Cabinet des Estampes (collection Hennin, n° 7955, vol. 91, pl. 16). . . . . Frontispice

Le personnage qui figure au milieu de cette planche, et qui paraît présenter les ambassadeurs au roi, n'est pas l'introducteur des ambassadeurs. M. de Breteuil venait d'être nommé secrétaire d'État de la Guerre et c'est sans doute à ce titre que le graveur l'a mis à la place d'honneur dans sa composition.

Un autre almanach de la collection Hennin (n° 5545, vol. 63, pl. 4) représente les Audiences royales des ministres étrangers données a Versailles, 1686. Derrière les envoyés de Siam, qui dans cette pièce forment le groupe principal, figurent tous les ambassadeurs et ministres résidant en France à cette époque.

II. — La magnifique entrée des ambassadeurs polonois dans la ville de Paris le 19 septembre 1645; d'après un almanach du Cabinet des Estampes (collection Hennin, n° 3445, vol. 38, pl. 4) . . . . . Page 5

Cette gravure ne forme que la moitié de l'almanach. L'autre partie représente le festin nuptial du roi et de la reine de Pologne. L'ambassade polonaise envoyée en France à l'occasion du mariage de Marie de Gonzague a donné lieu à de nombreuses estampes dont l'une est citée parmi les plus belles œuvres de la gravure au XVIIe siècle : *Cérémonie observée au contrat de mariage passé en présence de Leurs Majestés entre Vladislas IVe du nom, roy de Pologne, par son ambassadeur le sieur Gerhard, comte Donhost, Palatin de Poméranie, d'une part et Louise-Marie de Gonzague, princesse de Mantoue et de Nevers, d'autre part le 25e jour de septembre 1645;* dessiné et gravé à l'eau-forte par A. Bosse.

III. — Cavalcade organisée a l'occasion de l'entrée de la reine Christine de Suède, d'après un almanach du Cabinet des Estampes (collection Hennin, n° 3742, vol. 42, pl. 8). . . . . Page 12

L'introducteur des ambassadeurs, M. de Berlize, figure sur ce dessin de N. Cochin le père. Le cortège organisé à l'occasion de l'entrée de Christine de Suède est bien différent de celui qui escortait d'habitude les ambassadeurs. On

trouvera dans une autre estampe de la collection Hennin (n° 7851, vol. 90, pl. 3) « LA MAGNIFIQUE ENTRÉE FAITE A CÉLÉBAT MÉHÉMET EFFENDI, AMBASSADEUR DES TURCS A PARIS » une représentation plus exacte du cortège avec les gendarmes de la garde, les chevau-légers, les mousquetaires gris, le régiment de la cornette blanche, les mousquetaires noirs et le régiment du roi. Une autre estampe relative à la même ambassade donne le défilé des carrosses.

IV. — L'ENTRÉE DE L'AMBASSADEUR DE PERSE A PARIS, VUE DANS LA PLACE ROIALLE, LE 2 FÉVRIER 1715, d'après un almanach du Cabinet des Estampes (collection Hennin, n° 7497, vol. 85, pl. 48) . . . . . Page 16

La gravure que nous reproduisons ne forme que la moitié de cet almanach, dont l'autre partie est consacrée à l'audience chez le Roi. L'entrée de Riza bey a été représentée par Coypel dans un très intéressant tableau que l'on peut voir au Musée de Versailles[1], dans la salle des nouvelles acquisitions. Un portrait de l'ambassadeur persan se trouve dans la collection Hennin, n° 7500.

V. — L'ENTRÉE DE MÉHÉMET EFFENDI, d'après une étude de Parrocel (collection A. Boppe). . . . . Page 21

Peu d'ambassades ont donné lieu à autant de compositions que celle de Méhémet Effendi en 1721. Paris n'avait pas reçu de Turcs depuis que le séjour fait en France en 1669 par Soliman Mustaferraca les avait mis à la mode[2]. Aussi le succès de Méhémet Effendi fut-il grand. Un portefeuille de la collection Hennin[3] est presque entièrement rempli d'estampes qui se rapportent à son ambassade, et pourtant leur réunion n'est pas complète. Nous n'y avons pas trouvé, par exemple, une curieuse gravure reproduisant le repas de l'ambassadeur turc.

L'entrée de Méhémet Effendi, son audience chez le roi, donnèrent lieu à de pompeux cortèges, que Saint-Simon a décrits avec complaisance et que Parrocel a reproduits dans plusieurs tableaux.

L'un d'entre eux, représentant l'arrivée de l'ambassade aux Tuileries, figura

1. Dans un autre tableau, conservé également au Musée de Versailles, Coypel a peint les ambassadeurs marocains au spectacle. Sur cette ambassade, voir collection Hennin, n°s 6431, 6432.

2. Voir au cabinet des Estampes le portrait de Soliman. Deux estampes relatives à ses audiences sont publiées dans le beau livre de M. Vandal sur le marquis de Nointel. L'une d'elles se trouve aussi dans *le Grand Siècle* de M. E. Bourgeois.

3. Volume 90. Portraits de Méhémet Effendi, n°s 7848, 7849, 7853, 7858-7861. Entrée n° 7850, 7851, 7855. Audience, 7854, 7856. Voir aussi l'almanach de 1722, n° 7886.

au Salon de 1727 ; il se trouve maintenant au Musée de Versailles ; mais il en existe plusieurs répliques ; on peut en voir une au Musée Carnavalet ; nous en possédons une autre dont nous donnons la reproduction. L'ambassade de 1742 ayant sans doute rappelé le souvenir de ce tableau et des études faites par Parrocel vingt ans auparavant, on commanda au peintre deux grandes toiles qui furent exposées au Salon de 1746 et dont le Livret donne la description suivante :

N° 52. Un grand tableau en largeur de 22 pieds sur 11 de haut, représentant l'entrée de l'ambassadeur turc par le pont tournant des Tuileries, lors de la minorité du roi en 1721, où les gardes suisses et françaises bordaient.

N° 53. Autre d'environ 19 pieds. La sortie par le même pont, bordée au dehors et du côté du quai de la maison du roi et du régiment de Sa Majesté.

Ces deux tableaux, actuellement au Musée de Versailles [1], ont été exécutés en tapisseries. L'une de ces tapisseries est exposée au Musée des Gobelins, l'autre est conservée au Palais de l'ambassade de France à Constantinople.

L'entrée de Méhémet Effendi est le sujet d'un charmant petit tableau, que M. Paul Cambon, ancien ambassadeur de France près le Sultan, a exposé, dans la section rétrospective du Pavillon de la Ville de Paris à l'Exposition universelle de 1900.

VI. L'entrée de Said Pacha, le 7 janvier 1742 (d'après une estampe de la collection Hennin, n° 8397, vol. 96, pl. 44). . . . . Page 23

VII. — L'audience donnée par le Roy a l'ambassadeur de Turquie dans la galerie de Versailles, le 9 janvier 1742. . . . . Page 27

L'ambassade de Méhémet Effendi avait laissé trop de souvenirs aux Parisiens pour que leur curiosité ne fût pas également excitée par celle que son fils amena en 1742. Comme son père, Saïd Pacha fut représenté de cent façons différentes [2]. Un peintre de talent, Aved, fit de lui un portrait qui se trouve au Musée de Versailles [3]. Dans le fond de la toile, se déroule le cortège de l'ambassadeur au moment où il pénètre dans Paris par la porte Saint-Antoine. Les graveurs

1. De Nolhac et Pératé, *le Musée National de Versailles*, p. 229-230.

2. Voir au cabinet des Estampes, collection Hennin, n°s 8388, 8389, 8395, 8396, 8407.

3. N° 3716. Ce tableau a été exposé au Salon de 1742. Le peintre, dit le Livret, a représenté l'ambassadeur « entouré de tous les attributs qui désignent particulièrement ses connaissances, comme sphère, carte géographique, traités de paix, et d'un atlas, premier livre imprimé par ses soins à Constantinople. On voit sur le devant du tableau les lettres de croyance surmontées du sceau de l'Empire, renfermé sous une plaque de vermeil ».

d'estampes et d'almanachs se disputèrent l'honneur de reproduire les traits de Saïd et des personnages de sa suite [1], et des poètes de circonstance s'unirent à eux pour célébrer ces hôtes. Quelques vers ornaient le portrait du grand maréchal de l'ambassade :

Quand je m'éloignai de Byzance,
Mon départ la remplit des plus tendres regrets;
Et quand je sortirai de France,
J'y laisserai, du moins, autant d'ennuis secrets.

Et, sous le portrait du fils de l'ambassadeur, pour rappeler que Saïd Pacha était lui-même venu autrefois en France avec son père, on inscrivait :

Français, qui l'avez vu, ce musulman aimable,
Nourrissez dans ses traits une idée agréable
De sa douce raison, de sa noble candeur;
Jusqu'à ce qu'effaçant les noms les plus illustres,
On le revoie ici dans trois ou quatre lustres
Accoutumer son fils au rang d'ambassadeur.

Si Méhémet Effendi a vu son ambassade illustrée par le pinceau de Parrocel, Saïd Pacha n'a pas été moins heureux. Son nom restera toujours attaché à l'une des plus belles œuvres de l'École française.

L'audience de Saïd à Versailles fut, en effet, représentée par Cochin, dans un dessin que Jombert décrit ainsi : « Ce dessin est un des plus considérables et des plus intéressants de tout l'œuvre de M. Cochin et qui lui a coûté plus de six mois de son temps... il a fait des études particulières des attitudes et des habillements singuliers des Turcs de la suite de l'ambassadeur. Le dessin est fait à la mine de plomb, sur une feuille de vélin, de même grandeur que le *Bal masqué*, donné par le roi en 1745, dans la grande galerie de Versailles, auquel il devait servir de pendant. La gravure de ce dessin n'ayant pas eu lieu, M. Cochin en a fait présent à M. de Bonneval, alors intendant et contrôleur des Menus Plaisirs de Sa Majesté. Après la mort de M. de Bonneval, ce dessin a été déposé à l'hôtel des Menus Plaisirs du Roi [2]. »

Ce dessin, qui faisait partie de la collection Destailleur [3], fut acheté, en mai 1896, 6 200 francs par M. Mühlbacher. A la vente de ce dernier en 1899, il devint pour 9 500 francs la propriété de M. Pierre Decourcelle. La bibliothèque du Ministère des Affaires étrangères en possède une très belle photographie qu'elle doit à l'amabilité de M. Mühlbacher.

Le dessin de Cochin n'a pas été gravé. Poilly en prit, en 1774, sur une

1. Collection Hennin, n° 8387, etc.
2. Jombert, *Catalogue de l'œuvre de Ch.-Nic. Cochin fils*, Paris, Prault, 1770, in-12.
3. N° 579 du *Catalogue* publié par D. Morgand.

esquisse du cabinet Mariette, un trait dont il existe quelques exemplaires[1]. Celui que nous reproduisons a été acquis par nous à la vente Schefer.

VIII. — Entrée de Son Exc. M. le c^te de Kaunitz-Rittberg, ambassadeur de l'Empereur et de l'Impératrice, Reine de Hongrie et de Pologne, faite a Paris, le 17 septembre 1752, telle qu'elle s'est présentée sur les deux quais en passant par le Pont-Neuf. . . . . Page 31

Cette estampe, dédiée au comte de Kaunitz, se trouve dans la collection Hennin, n° 8735, vol. 101, pl. 24. Elle est signée : Eyssen et Schlechter, 1754. M. Dufort de Cheverny, qui fut de service le jour de l'entrée du comte de Kaunitz, a tenu à décrire avec détail cette cérémonie dans ses Mémoires, « à cause de sa magnificence ». Le portrait de l'ambassadeur « peint jusqu'aux genouils, tenant un chapeau », par Tocqué, a figuré au Salon de 1753 [2].

IX. — Un aide des cérémonies, secrétaire à l'introduction des ambassadeurs, sous le premier Empire . . . . . Page 36

Dessin de Isabey et Percier, gravé par Delvaux, extrait du *Sacre de l'Empereur Napoléon Ier*.

PORTRAITS

X. — Bautru. . . . . Page 47

Gravé par Picart, n° 3310 du catalogue de la Collection des portraits par G. Duplessis.

1. Collection Hennin, n° 8398.

2. A ce même salon, Tocqué exposa le portrait du comte d'Albemarle, ambassadeur d'Angleterre. Les diplomates étrangers ont de tout temps recherché les peintres français. Roslin fit en 1751 le portrait de l'ambassadeur d'Espagne et de son secrétaire M. de Llano, en 1763, ceux du comte Czernischew, ambassadeur de Russie, et du baron de Scheffer, ambassadeur de Suède. Bouis en 1704 peignit le nonce extraordinaire, et Jouvenel en 1738 le commandeur de Solart, ambassadeur de Sardaigne. Nous citerons encore les portraits des ambassadeurs de Siam et des ambassadeurs de Moscovie, exposés par Benoist en 1699.

XI. — Brûlon. . . . . Page 47

Publié par Ganière, n° 7009 du catalogue Duplessis.

XII. — Berlize . . . . . Page 49

Gravé par Guill. Vallet, 1670; d'après Ant. Paillet, n° 15373 du catalogue Duplessis.

XIII. — Sainctot. . . . . Page 52

Gravé par Weber d'après un tableau du temps. Extrait de la collection des portraits de la galerie de Versailles.

XIV. — Dufort de Cheverny. . . . . Page 59

Peint par Drouais : appartient à M. le marquis des Méloizes-Fresnoy.

XV. — La Live de Jully. . . . . Page 60

Gravé par La Live lui-même [1].

XVI. — Ségur. . . . . Page 67

Gravé par Vélyn.

XVII. — D'Epinay. . . . . Page 69

D'après un portrait appartenant à M. le baron Louis d'Épinay.

XVIII. — MM. Feuillet de Conches, Mollard, de Bourqueney, Crozier et A. Mollard. . . . . Page 71

D'après les photographies de Pirou, Nadar et Sartony.

GRAVURES DANS LE TEXTE

XIX. — Billet pour la fête de l'ambassadeur de France. . . . Page 10

Gravé par Moreau le Jeune.

1. M. de la Live a également gravé le portrait que fit de lui Cochin le fils. Tocqué fit en 1751 un portrait de M. de la Live, et au salon de 1765 furent exposés son portrait par Greuze, et son buste par Pajou.

XX. — Médaille frappée à l'occasion de l'ambassade de Saïd Pacha. Page 28

XXI. — Vignette placée en tête d'Instructions données aux envoyés du Comité de Salut public auprès de gouvernements étrangers. Page 38

Par Garnerey et Queverdo.

XXII. — Réception de l'ambassadeur de Perse. . . . . Page 65

D'après un médaillon de la planche consacrée au grand officier de la couronne, dans l'ouvrage intitulé : *Le Sacre de l'Empereur Napoléon Ier*. Dessiné par Isabey, Percier et Fontaine, gravé par Massard.

XXIII. — Carte d'identité délivrée sous le Directoire aux diplomates étrangers. . . . . Page 72

Gravé par N.-M. Gatteaux. D'après l'épreuve conservée dans l'œuvre de Gatteaux au cabinet des Estampes.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Les Introducteurs des Ambassadeurs 1

Liste des Introducteurs des Ambassadeurs de 1585 a 1792 43

Liste des Introducteurs des Ambassadéurs de 1804 a 1900 44

Notes sur les Introducteurs des Ambassadeurs de 1585 a 1792. 45

Notes sur les Secrétaires a la conduite des Ambassadeurs de 1585 a 1792. 63

Notes sur les Introducteurs des Ambassadeurs de 1804 a 1900. 67

Notes sur les Gravures et Portraits 73

Ex-[illegible]
[illegible]

IMPRIMÉ

PAR

CHAMEROT ET RENOUARD

19, rue des Saints-Pères, 19

PHOTOTYPIES DE BERTHAUD FRÈRES

31, rue Bellefond, 31

PARIS

EX-DEF
10-25-17

HARVARD LAW LIBRARY

FROM THE LIBRARY
OF
RAMON DE DALMAU Y DE OLIVART
MARQUÉS DE OLIVART

RECEIVED DECEMBER 31, 1911